

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

REUNION PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance ouverte. Je vous demande d'être quelque peu silencieux et de mettre aussi vos GSM sur silencieux. Ce sera parfait.

Mme LA PRESIDENTE. - Messieurs les Chefs de groupe, Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Non. Nous sommes au complet.

Mme LA PRESIDENTE. - M. GEORGES ?

M. GEORGES. - M. KLENKENBERG arrivera avec un peu de retard. M. LEMENS, M. DUBOIS et Mme PERIN.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. M. DENIS ?

M. DENIS.- Au complet.

Mme LA PRESIDENTE.- M. DRION ?

M. DRION.- Je dois excuser Mme STOMMEN et quelques arrivées tardives.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. DRION.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

M. le Député-Président va nous rejoindre. S'il vous plaît, si vous pouviez être attentifs. Il y a un peu de folie dans l'air aujourd'hui.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2009.

Je donne la parole à M. le Secrétaire, M. GABRIEL, pour la lecture du résumé de la réunion du 25 novembre 2009.

(M. GABRIEL, Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2009).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance, comme d'habitude.

V.- Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE. - Une petite communication. Vous avez trouvé sur vos bancs, un ordre du jour actualisé et une coupure de presse aussi dont nous parlions justement hier sur la promotion du lait et sur le soutien à nos agriculteurs. Je suppose que pour ceux qui ne l'avaient pas dans leur presse quotidienne, ça vous fera plaisir de pouvoir le parcourir.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 09-10/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2010.

Document 09-10/005 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2010.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Document 09-10/006 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2010 - 1^{ère} série.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur le Président, je vous salue. Nous poursuivons aujourd'hui nos discussions sur les dossiers budgétaires 2010 à savoir le point 9 : perceptions des taxes provinciales, le point 10 : projet de budget de recettes et dépenses provinciales pour l'année 2010 et le point 11 : emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2010. Nos travaux aujourd'hui sont consacrés comme je vous l'avais rappelé hier aux dernières réponses des Députés qui n'avaient pas eu l'occasion hier d'apporter leurs réponses, c'est-à-dire, le Député-Président André GILLES, pour l'Enseignement et la Formation, M. MOTTARD pour la Culture et M. LACROIX pour les Sports. Donc normalement, ils passeront à la tribune dans cet ordre. Ensuite, nous entendrons les interventions des Chefs de groupe à propos de documents également et je vous ai donné l'ordre de passage hier, que je rappelle. Le groupe ECOLO sera le premier à monter à la tribune, le groupe PS en 2, le groupe CDH-CSP en 3 et le groupe MR en dernier. La séance de... ça je vous le dirai après car nous ne sommes pas encore aussi loin.

M. BECKERS (de son banc). - Mme la Présidente, Excusez-moi. J'aimerais faire une intervention préliminaire par rapport à ce qui a été dit hier.

Mme LA PRESIDENTE. - Ce n'est pas vraiment prévu. Vous allez intervenir. Le Chef de groupe va intervenir et vous aurez l'occasion de faire votre déclaration. Je vais maintenant donner la parole au Président pour les réponses qui ont été posées. M. le Président. La tribune est à vous.

M. GILLES, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues, tout d'abord, je m'étais promis de faire bref. Mais il est apparemment qu'à part la confiance sans réserve du groupe MR et je salue son nouveau Chef de groupe d'ailleurs, les Chefs de groupe étant tellement inquiets de m'interroger que je ne peux pas faire autrement que de leur répondre. Enfin, M. BECKERS, Mme RUIZ n'est pas encore Chef de groupe, je parle pour les autres. Et donc, je vais Mme la Présidente, pardonnez m'en être relativement complet.

Mme LA PRESIDENTE. - M. le Président, je vais vous demander de mettre les micros de façon à ce qu'on vous entende bien partout dans la salle. Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Tout d'abord relativement à l'Enseignement. M. le Conseiller provincial Gérard GEORGES, suite à l'augmentation du nombre d'étudiants de notre Haute Ecole et vous m'interrogez, cher Gérard, sur la nécessité de mener une réflexion à propos de constructions nouvelles, qui seraient à financer sur fonds propres.

Nous nous réjouissons de la progression du nombre d'étudiants inscrits à la Haute Ecole, la plus importante en termes de population scolaire en Communauté française. Et donc merci de le souligner car c'est un événement qui n'est pas anodin.

Nous pourrions, bien entendu, être « victimes » de ce succès : dans la gestion des infrastructures scolaires, il est assurément plus difficile d'accueillir beaucoup d'étudiants que d'avoir ses aises en raison d'un recul de population scolaire ! Mais réjouissons-nous de cette difficulté !

Néanmoins, toutes les dispositions ont été prises immédiatement par le Collège de Direction de la Haute Ecole et en accord avec le Pouvoir organisateur, c'est-à-dire vous, en favorisant les synergies locales et des économies d'échelle : ainsi, par exemple, à Verviers, nous avons pu trouver des accords avec l'administration communale afin de disposer de locaux dont elle n'avait pas un usage immédiat et, sur notre site de Jemeppe, nous avons pris des dispositions pour favoriser une plus grande interpénétration entre l'Enseignement supérieur et notre Institut d'Enseignement secondaire voisin. Il en va de même ailleurs, notamment à La Reid et sur les sites de Liège.

Nous allons aussi réaliser le transfert de modules-classes - qui appartenaient à la Formation sur le site de Herstal - vers le site de La Reid et celui du Parc des Marêts à Seraing.

Vous évoquiez des constructions nouvelles sur fonds propres. Vous n'ignorez pas que la Province de Liège a déjà investi, ces dernières années, des montants importants sur fonds propres dans la construction du Campus 2000 et aussi d'infrastructures modernes pour le paramédical secondaire et supérieur de Huy, de mémoire quelque 80 millions d'€, si j'ai bonne mémoire.

Cela étant, la prudence vis-à-vis des finances provinciales évidemment s'impose.

En revanche, nous avons des projets subsidiés en cours :

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

ainsi, la construction de trois classes et d'un auditoire, pour la catégorie pédagogique, à Naimette-Xhovémont, la demande de subsidiation au Fonds des Bâtiments Scolaires a été introduite, et la construction de deux Campus : à Verviers et à La Reid, projets financés dans le cadre PPP comme on dit désormais dans le jargon Partenariat Public-Privé. Notre Conseil provincial est au courant de ces importants projets, je n'y insiste donc pas.

Contrairement à notre enseignement supérieur, notre enseignement secondaire subit une perte d'élèves au 1^{er} degré. Comment expliquer ce phénomène ? C'est une autre des questions que Gérard GEORGES, qui connaît bien l'enseignement, me pose.

En préambule, je vous dirai que, de date à date, à nouveau comme on dit dans le jargon, date à date, les tableaux affichent en effet un recul au 1^{er} degré, excepté à l'Ecole polytechnique de Seraing, à l'IPEA de La Reid, à l'IPES de Hesbaye et à l'IPES de Huy. C'est déjà pas mal.

Cette perte est, vous le savez bien, commune à l'ensemble de l'enseignement technique et professionnel. Elle est due surtout à la disparition de la 2^e professionnelle qui comptait pas moins de 314 élèves en 2008 pour 139 élèves en 2^e différenciée en 2009. C'est le résultat, prévisible d'ailleurs, de la mise en application progressive du nouveau décret sur l'organisation du 1^{er} degré du secondaire. On peut le regretter mais c'est un constat.

S'organise désormais une 2^e année différenciée réservée seulement aux élèves qui n'ont pas le CEB donc le Certificat d'études de base. La 2^{ème} professionnelle ne peut plus être choisie par des enfants qui ont envie d'apprendre en pratiquant la technique. S'ils ont le CEB, ils doivent obligatoirement aller en 1^{ère} commune et puis en 2^{ème} commune, ou en 1^{ère} ou 2^{ème} année complémentaire suivant leurs résultats. Les effectifs de ces années complémentaires devraient augmenter donc dans les années à venir.

Les enfants qui ont le certificat d'études de base, 85% en juin 2009, se dirigent prioritairement, vous le savez très bien, vers l'enseignement général.

Mais en fin, toutefois, par rapport à la rentrée de 2008, première année de suppression de la 1^{ère} année d'accueil, ce qui entraîna un recul de 10% au 1^{er} degré, la perte de cette rentrée scolaire est moins importante pour notre PO jusqu'elle n'est que de 2,2%.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

L'impact de la réforme du 1^{er} degré se stabilise donc, sauf en ce qui concerne la transformation de la 2^{ème} professionnelle en 2^{ème} différenciée seulement accessible pour les élèves qui ne possèdent pas le CEB, c'est-à-dire 55% de notre population de référence.

Comment remédier, même si elle n'est pas propre à notre Pouvoir organisateur, à cette perte d'élèves ? Car c'est ça la question, je pense. Cette question mobilise bien entendu nos énergies de très longue date.

Et nous ne sommes évidemment pas restés les bras ballants : la conception et la réalisation du Techni Truck est, le résultat d'un large débat ici l'an dernier à notre Conseil provincial, pour ne prendre que cet exemple, est un des moyens que la Province de Liège s'est donnée pour réagir à cette désaffectation des métiers techniques et remédier aux pénuries. Vous le savez, le Techni Truck va à la rencontre de toutes les écoles primaires ou secondaires qui le souhaitent. Notre Collègue, Mme Sabine NANDRIN, vient de le solliciter pour la Commune de Sprimont. Un défendant principalement les métiers des secteurs de l'industrie et de la construction, puisque que c'est ceux-là qui pour l'essentiel sont en pénurie, il ne peut bien sûr à lui seul tout montrer mais il illustre notre détermination et montre que nous concrétisons nos discours dans nos actes forts.

Le Département Enseignement a aussi programmé différentes autres activités dans cette dynamique de relance. C'est ainsi, dans un projet de liaison primaire - secondaire et autres PO secondaires, qu'il a décidé d'organiser, par centre scolaire, Seraing-Huy-Herstal-Verviers, des activités basées principalement sur le visuel et le goût, et cela d'abord dans les métiers dits en pénurie.

La première de ces manifestations appelées « mini-villages » a eu lieu à l'IPES de Jemeppe, le lendemain du cocktail de la rentrée de l'Enseignement de la Province de Liège. Nous y avons accueilli pas moins de 1236 élèves du primaire sérésien, flémallois et des communes avoisinantes. Toutes les écoles ont répondu à notre invitation. Elles ont pu ainsi découvrir différents métiers manquant cruellement de main-d'œuvre : à titre d'exemples, boucher-charcutier, chocolatier, restaurateur, chimiste, électromécanicien, imprimeur avec des activités très attractives de démonstration d'un flochage de voiture, et j'en passe...

Les jeunes élèves, pris en charge par des équipes locales, étaient réellement intéressés par des formations qu'ils

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

découvraient pour la première fois. Leurs instituteurs ont eu l'occasion de visiter le Techni Truck garé devant l'établissement. Et le tout se déroulant sur une période de cinquante minutes, chaque élève a aussi reçu une petite plante de l'IPEA de La Reid et une photographie de leur classe leur sera remise lors de la rencontre avec les Directions du primaire fin février. Chaque école a également reçu un exemplaire du jeu « La Bal(l)ade des Compétences », rappelez-vous la petite boîte avec ce jeu de mots, la bal(l)ade ont l'écrit comme on veut, avec un « l » ou avec deux « l », selon qu'on a une histoire à raconter, une chanson à raconter ou bien une promenade déambulatoire pour découvrir ces compétences. Jeu créé par le Département Enseignement et dont l'intérêt pédagogique a été unanimement apprécié.

Fort de ce succès, parce que ce n'est pas une expérience unique et uniquement concentrée à cet endroit, précisément le deuxième de ces mini-villages s'établira ce vendredi même, 27 novembre à l'Ecole Polytechnique de Herstal, où plus de 800 élèves sont attendus. De nombreuses sections organisées par les instituts provinciaux y seront mises à l'honneur : électronique, mécanique automobile, soudage, chauffagiste, menuiserie, construction - gros œuvre, optique, prothésiste dentaire, spécialité herstaliennne et wallonne, je pense que c'est la seule école à peu près, je pense en Communauté française, assistant en pharmacie, restaurateur, bureautique, boulanger-pâtissier-chocolatier, boucher-charcutier, puériculture et aide-soignante. Très éclectique.

Du dessin assisté par ordinateur à la préparation de pralines, en passant par le travail mécanique sur des voitures et la réalisation d'un verre de lunettes, d'une dent en porcelaine ou d'une pièce en fer forgé, cette promotion s'effectuera au travers d'animations et d'ateliers multiples et variés qui traduiront la richesse de l'offre de notre Enseignement de la Province de Liège.

Notons bien évidemment la présence du Techni Truck à cette manifestation aussi, une participation somme toute maintenant incontournable.

M. le Conseiller provincial et néanmoins Chef de groupe aussi, Dominique DRION, vous soulignez l'importance pour la Province de mettre à l'honneur les jeunes Liégeoises et Liégeois qui se distinguent par leur talent et leur travail.

Vous le savez, nous avons chaque année de multiples occasions d'honorer les élèves et étudiants qui fréquentent l'Enseignement de la Province de Liège, que ce soit aux niveaux secondaire, supérieur ou en promotion sociale.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Ainsi, les prix « Fernand Petit » et « Tassin », parmi d'autres, récompensent différentes catégories d'élèves méritants. Dans le secteur de la construction et en collaboration avec le Fonds de Formation professionnelle de la Construction, les élèves reçoivent, lors d'une cérémonie officielle, le certificat de sécurité sur chantier, appelé VCA, autre vocabulaire jargonique, mais ce qui ajoute néanmoins une plus-value à leur diplôme.

Chaque année aussi, à l'occasion de l'« EPL Excelle » - un titre qui indique bien la volonté de mettre en évidence la qualité au sein de l'Enseignement de la Province de Liège, sont récompensés des élèves choisis par leurs professeurs bien sûr, pas par notre assemblée, et qui se sont distingués dans les domaines les plus divers.

Voulez-vous deux autres exemples ? Il y a quelques mois à peine, le 3 juin pour être précis, des élèves méritants de nos quatre Ecoles polytechniques ont été mis à l'honneur ici-même, dans cette salle, lors d'une manifestation de sympathie et de valorisation de leurs formations. D'autres élèves seront reçus et récompensés le 1^{er} décembre prochain, c'est tout proche, de nouveau ici-même. Il s'agira d'élèves ayant participé à des stages durant le mois de juillet dans des entreprises françaises en collaboration avec l'ASBL IDEES, Institut pour le développement des entreprises d'économie sociale.

C'est donc toujours avec fierté et avec un grand plaisir, faut-il le dire, que la Province de Liège met en exergue le savoir-faire de ses jeunes, comme elle l'a encore fait le 13 août dernier, vous le savez très probablement, pour les participants liégeois au Concours mondial des métiers « Worldskills » de Calgary. Accompagnés par une délégation de l'association Skillsbelgium, ils ont été eux aussi reçus et honorés. Félicitons-nous des excellents résultats obtenus par tous ces jeunes professionnels, dont plusieurs issus de la Haute Ecole provinciale, que ce soit au Canada ou il y a peu, l'année dernière, au concours « Euroskills » à Rotterdam, où ils ont remporté plusieurs médailles d'or !

Skillsbelgium, vous l'avez rappelé, organisera pour la Région wallonne l'édition 2012 d'« Euroskills », qui aura lieu à Spa-Francorchamps. Il va de soi que la Province de Liège accordera toute son attention à cet événement majeur pour la valorisation et la promotion des métiers techniques et une juste reconnaissance des jeunes qui les pratiquent avec talent.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

J'évoquais tout à l'heure notre Techni Truck. Vous savez que, parmi bien d'autres animations, y est diffusé un film réalisé à notre initiative par RTC, et où plusieurs jeunes, très beau film qui donne beaucoup d'espoir en notre jeunesse en général et à notre jeunesse liégeoise au sens large du terme en particulier, où plusieurs jeunes témoignent de la passion, car vraiment c'est ce qui transpire de ce court-métrage, la passion qui les anime pour leur métier. Et je pense que c'est beaucoup plus probant, beaucoup plus engageant, beaucoup plus convaincant que si c'était nous même qui le disions. Ce n'est pas pour autant qu'on doit se priver de le faire mais je pense qu'un tout jeune ado qui voit ces jeunes ados qui ont à peine entre 18, 25, 26 ans leurs dire leur conviction et la force de leur passion, c'est vraiment très motivant. Donc, par ailleurs, sachez déjà que des reportages consacrés aux sections « Microtechnique » et de « Construction » des Ecoles polytechniques de Seraing et Herstal sont actuellement en cours de conception et on aura ensemble l'occasion de les découvrir lors de notre prochain Conseil thématique de décembre que présentera ma Collègue Ann CHEVALIER.

Il me semble donc indéniable, et je dirais même évident, mais vous le saviez, que la Province de Liège n'est pas avare d'actions en la matière. Près d'un siècle après l'ouverture de sa première école technique, elle reste plus que jamais fidèle à ses engagements initiaux : soutenir et promouvoir les secteurs techniques et les écoles qui les défendent.

J'en profite pour aborder la question relative au CTA, Centre de Technologie Avance, qui m'est posée par Gérard GEORGES, à nouveau.

Comme vous le savez tous, puisque vous y avez déjà été invités, nous allons procéder à l'inauguration, c'est aussi immédiatement à venir, du 1^{er} Centre de Technologie Avancée en Communauté française, le vendredi 4 décembre, il y en aura d'autres mais le premier c'est chez nous. A l'Athénée Provincial Guy Lang de Flémalle, à 10 heures. C'est un honneur pour l'Enseignement de la Province de Liège, qui voit ainsi récompensée la qualité du projet introduit par notre Pouvoir organisateur provincial.

Ce projet stimulé par la Communauté française est soutenu financièrement par la Région wallonne et le fonds FEDER. Et ce CTA permettra à ses différents bénéficiaires, élèves, étudiants et enseignants de tous réseaux et niveaux d'enseignement, demandeurs d'emploi, travailleurs concernés... de suivre des formations pointues et adaptées à l'évolution du secteur de l'industrie

graphique.

Des informations complémentaires doivent encore nous parvenir du nouveau cabinet ministériel quant aux frais de fonctionnement à long terme. Mais donc ne faisons aucun procès d'intention, soyons tous vigilants.

Dominique DRION évoque la charge de dépenses pour les études des enfants, qui peut en effet être bien lourde pour certaines familles par ces temps de crise.

Des raisons financières ne devraient effectivement empêcher personne de poursuivre des études, ni être en particulier un obstacle pour le choix d'une option de l'enseignement qualifiant.

Je propose que votre amendement budgétaire, je pense que c'est la règle et je ne vais pas faire des phrases ici, je pense que c'est préférable de dire avec le plus grand des sérieux, promettons-nous comme convenu déjà depuis quelques sessions, examinons ça en commission en profondeur et nous verrons comment nous pourrions traiter l'affaire.

Gérard GEORGES, à nouveau, se demande aussi comment notre Province va aborder la réflexion globale de redistribution des offres de formation pour les options qualifiantes dans les zones que l'on qualifie aujourd'hui de « bassins de vie », expression comme une autre qui succède aux « bassins scolaires ».

Vous savez parfaitement que le décret relatif à la création d'instances sous-régionales de pilotage et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial a été approuvé par le Parlement de la Communauté française le 30 avril 2009. Pour rappel, l'objet de ce décret est, je cite, « de permettre, sur base volontaire et sous certaines conditions, aux établissements ou implantations d'enseignement secondaire organisant des options de l'enseignement technique ou professionnel de bénéficier d'incitants afin de développer selon une logique de concertation en intra et/ou en inter réseaux, des actions visant à optimiser l'offre d'enseignement en termes de disponibilité et qualité du service public en phase avec les tendances de développement socio-économique sous-régional et régional. » Cette optimisation des ressources de l'enseignement qualifiant générerait ainsi ce que certains appellent des « bassins de vie ». L'expression est intéressante mais il n'y suffit pas, l'important c'est d'y mettre du contenu. Ça nous appartient à chacun.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

L'Enseignement de la Province de Liège, comme les autres Pouvoirs organisateurs, siègera dans ces instances. Elles vont se constituer dans les prochains mois et nos représentants veilleront à maintenir pour nos écoles une offre d'enseignement équilibrée. Il s'agit là d'un sujet dont évidemment nous reparlerons aussi dans nos prochaines réunions de la 6^{ème} commission, de l'Enseignement et de la Formation, bien sûr.

Gérard GEORGES désire également connaître le bilan des activités organisées par l'Enseignement provincial en collaboration avec l'Académie Dreyfus du Standard de Liège.

Tout d'abord, qu'on me permette de souligner que les activités organisées par l'Enseignement provincial en collaboration avec l'Académie Dreyfus du Standard sont accessibles à tout jeune joueur du Standard inscrit dans une école sportive provinciale ou autre.

Et je pense que tout le monde sait aussi, et pour cause, que concilier études et sport de haut niveau est un défi de tous les jours pour nos jeunes. Ils sont confrontés à des horaires chargés. Non seulement, ils doivent pratiquer le sport, l'apprentissage de celui-ci, la mise en condition physique pour y atteindre, en plus un cursus normal, leurs journées débutent à 6 heures du matin pour se terminer dans le meilleur des cas à 22 heures, je pense qu'il faut qu'on se rende compte de cela. Je pense que le public apprécie de regarder des coureurs cyclistes passer la ligne d'arrivée, franchir des côtes etc, apprécie des prouesses sur les stades mais il faut savorir que pour y atteindre, il y a ça. Il faut une discipline beaucoup plus exigeante que pour n'importe quel élève, je dirais - avec respect - ordinaire. Passer du terrain de foot au banc de l'école et inversement ce n'est pas simple.

Ce projet novateur vise à intégrer harmonieusement le sport à la scolarité de ces jeunes footballeurs de haut niveau en leur apportant un soutien scolaire individuel au cœur même de leur pratique sportive. Je pense que c'est ça la condition pour atteindre ce double résultat.

Notre collaboration a débuté pendant les vacances scolaires 2008 avec des résultats très probants puisque, sur vingt étudiants inscrits, quinze ont réussi leur deuxième session. Grâce à cet excellent encadrement pédagogique, pour l'année scolaire 2008-2009, ce travail a encore une fois porté ses fruits puisque cette fois, 67 étudiants sur les 85 inscrits ont réussi. On ne peut que

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

se féliciter du succès de cette école de devoirs qui a conduit cette année à l'inscription de 91 jeunes joueurs. Voyez ça monte chaque fois d'année en année.

Enfin s'agissant de l'ouverture de deux orientations sportives sous le label « Sport-Etudes », l'une concernant le rugby et l'autre l'équitation.

Rappelons-nous que le Conseil, votre Conseil, qui en avait été informé, l'option Rugby a été programmée à l'IPES de Seraing pour la rentrée scolaire 2009-2010, en partenariat avec la Ligue Belge Francophone de Rugby - District Liège-Namur-Luxembourg.

Toutefois, ce sport ne jouit, on peut le regretter mais c'est néanmoins encore comme ça, pas d'une aura aussi grande que le football, ni d'une assise populaire aussi importante, nous n'avons pu atteindre le nombre d'élèves nécessaire pour l'ouverture d'une section Sport-Etudes en tant que tel. Mais les contacts se maintiennent et l'IPES programmera à nouveau cette section.

En revanche, le Sport-Etudes « Equitation » a rencontré un vrai succès, tant en 3^{ème} qu'en 5^{ème} années et s'ajoute ainsi aux autres formations ayant trait au cheval au sein de l'IPEA de La Reid.

Enfin, s'agissant de l'immersion linguistique dans une école technique et professionnelle de l'EPL. Il se trouve justement que, depuis presque un an, en parfaite synergie avec la Maison des Langues, une heureuse initiative de notre Conseil provincial, faut-il le dire, le Département de l'Enseignement travaille sur la création d'une filière immersive en néerlandais à l'IPES de Hesbaye sur le site de Crisnée dès septembre 2010. Je l'espère bien puisque l'école de la Communauté qui est là-bas qui est vraiment connexe avec notre école, que nous avions repris dans le cadre du redéploiement de l'enseignement, rappelez-vous. Personne n'aurait parié sur la continuation de cette implantation, la Province l'a repris, non pas pour la fermer mais pour la conforter et ce même malgré un incendie, par ailleurs criminel, cela n'a pas été prétexte à fermer l'établissement, au contraire nous l'avons reconstruit et non l'avons développé et maintenant dans une synergie avec l'école de la Communauté, nous allons permettre ainsi la continuation d'un travail d'immersion qui commence en troisième maternelle, comme vous le savez, et qui se poursuit ensuite dans le début du secondaire.

Notre projet sera déposé en janvier, comme le veut le décret relatif à l'immersion et du reste comme toute programmation, au

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Conseil de zone compétent.

L'école primaire voisine, je viens de l'indiquer, d'autre part en parfait accord avec notre philosophie d'un enseignement démocratique et humaniste, nous ne pouvons oublier les élèves qui n'avaient pas eu la chance de découvrir et apprendre le néerlandais de cette manière dès 3 ans. Ils relèvent d'une filière dite « tardive » et nous programmerons donc les deux. Un apprentissage tardif permettant donc aux élèves âgés de 12 ans de suivre les cours en néerlandais en entrant dans le secondaire. Ceux-ci seront également formés aux métiers techniques et professionnels proposés par la même école.

Nous parlons d'immersion, comme vous devez le savoir, car les périodes en néerlandais représentent au minimum 8 heures de cours et au maximum 13 dans les deux cas présentés.

En tout cas, comme vous, je me félicite de l'excellente collaboration entre la Maison des Langues, qui a fait un énorme travail dont on peut déjà mesurer les fruits aujourd'hui mais notamment de cette collaboration avec l'Enseignement, le nôtre en particulier, pour mener à bien ce projet.

Madame, on change là, on n'est plus Chef de groupe mais c'est quand même chère amie, sans vous compromettre, Claudine, je me permets cette familiarité quelque peu affective parce que je mesure que quand je suis absent, par exception, à une 6^{ème} Commission, un seul être vous manque et tout est dépeuplé, je suis flatté dans mon orgueil, ce qui n'est pas mon habitude mais enfin, je le mesure quand même et je le confesse ici publiquement.

Et donc 6^{ème} commission qui s'est tenue le 17 novembre dernier et donc heureux de constater combien vous appréciez ma présence et donc de mesurer le vide quand je n'y suis pas. Mais malheureusement une obligation réelle de dernière minute m'a empêché de vous rejoindre en commission et je le regrette bien soyez-en assurée.

Toutefois, vous savez combien je suis attentif à la 6^{ème}, j'y tiens comme à la prunelle de mes yeux. J'ai toujours veillé depuis 15 ans à tenter l'unanimité à chaque fois. Je pense que j'ai rarement fait défaut par rapport à cela, ça procède évidemment d'un travail d'écoute important et de participation dont je vous remercie toutes et tous et donc de nombreuses thématiques ont été abordées et débattues, et je compte bien continuer dans ce sens, que l'on se rassure. Vous le constaterez un peu plus tard dans mon exposé.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Evoquant qu'en commission, certaines précisions ne vous ont pas été communiquées. Celles-ci vous sont néanmoins été transmises dans la journée du vendredi. Ce n'est pas parfait, j'en conviens mais donc on n'a pas trop tardé à en donner la connaissance.

Tout est perfectible dans le fonctionnement d'une commission et je ne manquerai pas d'y être attentif dans le même état d'esprit que vous quand vous soulignez que « la réunion des commissions au moment de la session budgétaire (...), c'est quelque chose de récent et donc sujet à évolution, rien de plus normal que cela ». Mais on y veillera.

La lecture attentive du budget vous amène à constater une diminution du poste budgétaire relatif aux aménagements des internats.

Ceci s'explique d'une part par le fait que de nombreux travaux ont déjà été réalisés et ce n'est pas fini et que, bien sûr, d'autres sont prévus et vous aurez bien évidemment remarqué que nombre d'entre eux visent les économies d'énergie - par des remplacements notamment de châssis de fenêtres, d'isolation de façades ou d'éclairage, à l'initiative de mon Collègue Georges PIRE.

Des réparations indispensables au maintien du bon état des bâtiments, comme la réfection de toitures réalisée pour l'internat de Coronmeuse, sont assurées.

Toutefois, le poste budgétaire a diminué car nous priorisons dorénavant les travaux subsidiables. Et oui, hélas, nous n'avons pas encore trouvé une planche à billets dans les caves du palais et donc n'ayant pas cette planche à billets dans les caves du palais, on recherche des partenariats, des subsidiations tant que faire ce peut dans le souci d'une bonne gouvernance provinciale. C'est pas pour autant que l'on ne pense pas à devoir améliorer les conditions encore d'accueil et de vie dans nos internats. Mais on y veillera ensemble, pas à pas, et on en reparlera aussi, mois après mois, en commission.

Alors question relative aux CEFA provinciaux, quelques précisions: le Fonds Social Européen accorde chaque année aux CEFA des subsides au titre de deux aides, l'une pour l'accompagnement des jeunes en entreprise au-delà des 15 heures de cours, l'autre pour la réalisation de modules de formation individualisés.

C'est ainsi que cette année 2009, nos quatre CEFA provinciaux ont obtenu de ce Fonds Européen un montant total cumulé de l'ordre

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

de 50.000 €.

La première aide, la plus importante puisqu'elle représente 90% de cette somme, concerne les frais des accompagnateurs dans leurs contacts avec les entreprises. Cette recherche constante d'entreprises pour l'insertion professionnelle de nos étudiants est, comme vous le savez, une spécificité de l'alternance quand elle est organisée par un CEFA.

Et la seconde aide concerne les modules de formation individualisés, mieux connus sous l'abréviation « MFI ». Pour le définir, je dirai qu'un MFI est un moment de formation préalable à la formation professionnelle proprement dite : il comprend l'élaboration d'un projet de vie, l'orientation vers un métier, l'éducation aux règles de vie en commun et la mise à niveau des connaissances élémentaires. Il s'adresse donc aux élèves des CEFA qui ne possèdent pas au départ de leur formation les savoirs et les savoir-être requis pour une insertion efficace en entreprise. Le CEFA de Seraing a été le premier à organiser ces modules il y a maintenant trois ans. Sur base de cette première expérience qui a été jugée positive, l'Inspection provinciale a invité, à ma demande, les trois autres CEFA provinciaux à organiser leur propre MFI depuis le mois de septembre 2009.

En complément à cette première réponse de nature pédagogique, et pour entrer maintenant dans le domaine plus pointu de la technique budgétaire, je vous dirai, qu'une prévision budgétaire en matière de emploi de subsides est toujours effectuée largement pour que jamais une insuffisance budgétaire ne provoque l'impossibilité de réaliser un projet. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, à savoir le emploi des fonds sociaux européens par les CEFA, la prévision budgétaire 2009 était de 100.000 € parce que les dépenses engagées en 2007 étaient de 76.452 €. Celle de 2010 a été portée à 50.000 € parce que les dépenses engagées en 2008 étaient de 21.454 €.

Quant à la « journée de sensibilisation à la biodiversité dans les établissements d'enseignement organisés par la Province de Liège », j'ai bien pris connaissance de votre proposition d'amendement budgétaire, il fera l'objet d'un examen en commission donc on aura le temps de voir ça en commission.

Questions relatives au Département « Formation », toujours Claudine RUIZ sur Espace Tremplin - Services d'accrochage scolaire - SAS. Ça fait penser à un roman policier mais ce n'est pas ça.

Je vous informe que ce sujet dont nous partageons

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

l'importance, est porté à l'ordre du jour de notre prochaine 6^e Commission du mois de décembre. Je n'en dirai donc pas plus aujourd'hui, privilégiant ainsi notre travail en Commission.

En ce qui concerne, le regroupement des différents services du département Formation sur un seul site dénommé Maison Provinciale de la Formation cela va permettre d'optimiser les services rendus aux citoyens par une synergie transversale et une amélioration de la qualité. Cela passe notamment par la création de fonctions de soutien tel un centre de documentation, par exemple, et un service de logistique communs aux services de la Maison Provinciale de la Formation. Pour permettre le fonctionnement de ces services transversaux, des frais de fonctionnement administratif supplémentaires sont donc requis pour 2010, notamment la gestion de la documentation prévue antérieurement sur le budget de l'Enseignement à hauteur de 10.000 € prévus chaque année.

Ce regroupement et les collaborations nouvelles qui en découlent nous permettront d'améliorer encore la rencontre des missions dévolues au département. Ainsi pour lutter contre la pénurie dans certains métiers, un projet vise à former des stagiaires à un métier en pénurie grâce, notamment au développement de collaboration inter opérateurs et avec la collaboration de grandes entreprises du bassin industriel liégeois. Dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle, le projet pilote Forav, que vous connaissez bien désormais, « former pour l'avenir », Forav propose de créer un maillage des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle afin de répondre à la demande sociale et aux besoins des entreprises en termes de qualification. Dans cette optique, nous soutenons également la création d'une nouvelle filière de formation qualifiante « peinture ornementale » en partenariat avec la promotion sociale et plusieurs opérateurs. Ces projets se réalisent à côté de tout ce qui s'organise à la promotion sociale de la Province de Liège. Pour rappel ou pour info, 42.379 inscriptions en 2009.

Toujours en réponse à Claudine RUIZ, la Formation continuée des membres du personnel enseignant et assimilé

Ajustée en fonction de l'évaluation systématique des formations proposées et des besoins exprimés au travers de ses évaluations, l'offre des catalogues distribués en début d'année scolaire comportait 1705 formations dont 829 organisées par l'Institut de Formation en cours de carrière, 486 par l'asbl Formation en cours de carrière et 440 par le CPEONS. L'objectif est de pouvoir rencontrer les besoins d'un maximum d'agents, aussi

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

diversifiés et spécifiques soient-ils. Les agents ont en outre la possibilité de demander à participer à des formations en dehors de ces catalogues spécifiques, parmi les propositions ponctuelles d'autres organismes, voire de solliciter la mise sur pied d'une formation spécifique. C'est ainsi que des formations ont été organisées, notamment au programme individualisé d'accompagnement à destination des éducateurs et des staffs des écoles ou encore la mise à jour des compétences techniques. Ces demandes représentent quelques 130 dossiers par an. Cela étant nous n'ignorons pas qu'une importante réflexion aura lieu dans un proche avenir sur la formation continuée du personnel enseignant, tous réseaux confondus. Bien sûr, nous nous associerons bien entendu à cette réflexion.

Enfin, la mise aux normes selon recommandations AFSCA

Clarifions deux concepts, souvent confondus. L'AFSCA est l'agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, celle-ci s'appuie notamment sur la méthode HACCP qui fixe les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration. On a largement débattu de cela dans la constitution de la réflexion qui elle-même est continuée mais avec un document de base. Six mois de Commission à l'époque, je m'en souviens. Neufs mois. Le temps d'une gestation, parfait.

Les formations que vous évoquiez ont eu lieu l'année passée et ont été sous-traitées à la promotion sociale sur base d'un dossier pédagogique. Ces formations visaient la poursuite de la formation permanente du personnel de cuisine, des responsables et des auxiliaires aux normes HACCP. Et l'euro prévu sur cet article « mise aux normes selon recommandations de l'AFSCA » concerne une étude toujours en cours sur la rénovation des infrastructures, particulièrement les installations de cuisine. Le monde ne s'est pas fait en un jour mais bon, on continue à y travailler.

Gérard GEORGES, j'y reviens. L'Institut provincial de Formation. On ne peut pas parler de chiffres de population à la rentrée scolaire comme dans l'enseignement de plein exercice, évidemment c'est clair, à l'exception des cours de sciences administratives et de l'école des cadets. Dans les autres écoles, il faudra considérer les inscriptions enregistrées aux formations réalisées au cours de l'année civile 2009, par rapport à 2008.

Ces chiffres ne sont pas encore précisément connus pour l'année en cours puisqu'il y a encore des formations qui seront réalisées au cours du mois de décembre mais les chiffres définitifs seront publiés dans le rapport de situation

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

administrative qui vous sera présenté au mois de mars 2010. Et oui, on a scindé notre historique session en deux parties et donc la deuxième partie relative au rapport de situation administrative, c'est pour le mois de mars 2010, nous aurons ces chiffres.

Quoi qu'il en soit, l'Institut provincial de formation des agents des services publics devrait enregistrer pour ses cinq écoles un total de 11.759 inscriptions en 2009 pour 11.929 en 2008 qui se répartissent comme suit : pour l'Ecole des sciences administratives : 2200 inscrits, pour l'Ecole de Police : 2809, pour l'Ecole du Feu : 2787 et pour l'Ecole Provinciale d'Aide Médicale Urgente : 3996.

Le Conseiller provincial André GÉRARD m'interroge sur l'Ecole du Feu. S'agissant ici d'un amendement, même si je n'hésite jamais à me mouiller, je ne suis pas un grand pratiquant de la langue de bois, ce n'est pas mon style, ça plait ça déplaît, je n'ai pas à me définir, je crois. Mais je ne résiste pas à l'envie de demander à la 6^e Commission de se plonger, si j'ose ainsi m'exprimer, dans l'examen de cette proposition.

Enfin, questions relatives au Département « Grands Événements ». Pour répondre clairement à la première question de M. le Conseiller provincial Frank THEUNYNCK concernant la prochaine venue de la Grande Boucle sur notre territoire provincial, je tiens ici à préciser que la redevance due à l'organisateur du Tour de France, la société ASO, pour qui ne le saurait pas, sera d'un montant de 260.000 €. Par ailleurs, 200.000 € sont inscrits au budget ordinaire de fonctionnement pour diverses dépenses dans le cadre des Grands Événements 2010 dont notamment des dépenses périphériques en amont de l'accueil de l'épreuve sportive.

En ce qui concerne l'implication financière des Communes accueillant l'arrivée de la deuxième étape et le départ de la troisième étape du Tour de France 2010, à savoir respectivement la Ville de Spa et la Commune de Wanze, la situation est également des plus limpides puisque celles-ci n'interviennent en rien, directement ou indirectement, pour le paiement de la redevance versée par la Province de Liège à l'organisateur ASO. Les Communes prendront en charge bien sûr les dispositions relatives à la sécurité, à la mobilité, la circulation, les barrières nadar, la police, que sais-je, tout cela est évidemment bien normal et les Communes sont également responsables des éventuelles adaptations techniques en matière de voirie, est-ce qu'il faut adapter un rond-point, supprimer un brise-vitesse pour permettre l'arrivée du tour où le passage de celui-ci sans danger, rappelons-nous la

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Vuelta au Val Benoit, c'est quand même important, mais ça c'est l'affaire des Communes mais sinon pas de redevance partagée avec nous. Tant pour la Ville de Spa que pour la Commune de Wanze, les différents services communaux concernés par ces matières s'emploieront, avec nous, avec la Province de Liège, à ce que ce grand événement soit encore une réussite organisationnelle reconnue par tous.

Pour ce qui est du choix des sites d'arrivée et de départ d'étapes, ça relève, faut-il le dire, évidemment et exclusivement de la responsabilité des organisateurs, donc d'ASO, ici pour le Tour de France, puisqu'il s'agit avant tout d'un choix sportif et technique qui prend seulement en considération le kilométrage, difficultés sportives que les coureurs peuvent emprunter et bien entendu les capacités des villes-étapes potentielles à recevoir ce grand cirque qu'est la Grande Boucle quant aux zones de parcage, quant aux largueurs des voiries, quant aux possibilités d'accueil par exemple.

En ce qui concerne l'édition 2010 du Tour de France, les organisateurs avaient des contraintes précises, notamment celle d'un grand départ depuis Rotterdam et celle d'une rentrée sur le territoire français par la Région du Nord - Pas de Calais. La candidature de la Province de Liège d'accueillir une étape du Tour en 2010 avait été retenue par les organisateurs dans la mesure des possibilités d'itinéraire.

Pour des raisons sportives, les organisateurs ont choisi de proposer au public, deux étapes faisant référence aux plus belles classiques cyclistes à savoir Liège-Bastogne-Liège et Paris-Roubaix. Compte-tenu du kilométrage imposé, il leur a semblé opportun de terminer cette deuxième étape à Spa, proche des côtes mythiques de la Doyenne des classiques et de débiter la troisième étape à l'ouest de notre province, à Wanze, pour que cette étape ne dépasse pas les 220 kilomètres. Il ne faut pas y voir plus de malice que ça.

Les bonnes relations que la Province de Liège entretient avec les organisateurs ont permis de trouver les équilibres entre leurs préoccupations sportives et techniques et notre ambition de proposer aux spectateurs et aux millions de téléspectateurs la meilleure image possible de notre province.

Village de la Province de Liège, M. BASTIN, pour le groupe CDH-CSP à propos d'un ajout thématique au Village de la Province de Liège et plus particulièrement d'un pan consacré à la sécurité routière, je voudrais signaler à cette assemblée que j'ai pris

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

connaissance de cette demande avec la plus grande attention compte-tenu de l'extrême importance qu'ont à mes yeux le fait d'aller pour la Province à la rencontre des Communes et de leurs besoins ainsi que par ailleurs le fait d'exposer à la population, par le biais de cet outil de proximité qu'est ce Village de la Province, la palette des services provinciaux qui sont offerts à la population.

Cependant, votre proposition étant déposée sous la forme d'un amendement, elle sera débattue, conformément à ce qui a été décidé, dans le cadre de la commission compétente. Plutôt qu'une formule depuis cette tribune, je pense qu'il faut évaluer cela en Commission. La Commission adéquate. Quelle Commission, je ne sais pas.

Mme LA PRESIDENTE. - ça peut-être la santé...

M. GILLES (à la tribune). - On peut peut-être en débattre en Bureau pour trouver la meilleure formule possible.

Mme LA PRESIDENTE. - Oui, en débattre en Bureau. C'est ça le mieux. Je mettrai le projet au Bureau.

M. GILLES (à la tribune). M. CULOT. Où est-il ? Il est là. L'avenir de l'institution provinciale. J'espère que tu y crois.

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc). Oui.

M. GILLES (à la tribune). - Alors j'en suis réjoui. Je pense que chacun sait ici que l'avenir des Provinces est l'une forcément de nos principales préoccupations. Comme vous le savez, pour donner du poids et de la crédibilité à nos réflexions d'abord et à nos propositions ensuite, la Province de Liège s'est associée et impliquée très activement au travail accompli sur le sujet par, j'en appelle à témoin son Président et néanmoins Collègue et par ailleurs ami, Paul-Emile MOTTARD, par l'APW. Ça s'est traduit par l'adresse en mars de cette année d'un Memorandum rappelant notamment que la Province constitue un acteur incontournable dans des domaines d'action aussi essentiels que, et la liste n'est pas complète, l'éducation, la formation, la prévention en matière de santé, l'économie, le tourisme, la culture, l'action sociale ou le sport. Ce Memorandum précisait également la pertinence de l'intervention provinciale par des actions qui varient sensiblement d'une province à l'autre car sa spécificité est précisément de s'adapter aux réalités de terrains, parfois fort différentes, que l'on rencontre aux quatre coins de la Wallonie.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Il était aussi question dans ce document constituant notre base de travail, de présenter les synergies et collaborations plus pointues qui pourraient être organisées entre la Province et la Région wallonne ou la Communauté française. Sans négliger l'aspect essentiel du financement des Provinces, le Memorandum s'attachait à signaler par ailleurs que les Provinces sont dotées d'une vision d'ensemble, supra-communale et qu'elles constituent en effet un lieu idéal pour l'exercice de missions qui dépassent l'enjeu territorial communal.

A ce propos, il me semble opportun de rappeler que la Province ne se satisfait pas d'intentions, celle de Liège en tout cas, aussi louables soient-elles, elle entend surtout les concrétiser. Ainsi, depuis octobre dernier, s'est constituée, à l'initiative de la Province de Liège, une Coordination provinciale de Liège des Pouvoirs locaux regroupant des mandataires communaux de tous les arrondissements : Liège, Huy-Waremme, Verviers sans oublier la Communauté germanophone, et les membres du Collège provincial. C'est une asbl, nous en avons pris l'initiative, elle rassemble les quatre familles politiques traditionnelles et je pense que c'est un outil qui demain nous permettra de défendre cette pertinence continuée de l'institution à travers les interactions qu'elle peut mener, l'interface qu'elle peut constituer avec les pouvoirs locaux dûment représentés dans une instance, non pas délibérative mais de réflexion où en tout cas on peut échanger les préoccupations et voir comment enfin au constat de celles-ci on peut chercher à suggérer ou à mettre en œuvre des initiatives pour y répondre. Cette nouvelle association a été fondée par des représentants des quatre partis, comme je le disais, non seulement pour promouvoir des actions supra-communales dont l'échelle dépasse la taille de l'arrondissement, mais aussi pour constituer un lieu de réflexion et d'étude des problèmes généraux propres à l'action communale et provinciale sur le territoire de la province de Liège ainsi que l'interaction avec ses voisins aussi car c'est une réflexion qui nous a été formulée et qui est tout à fait pertinente. Ainsi par exemple quand on est sur Verviers ou en Communauté germanophone, on ne peut pas ignorer qu'on fait partie de l'Eurégio, même en partie d'ici mais en particulier depuis là et quand on est sur Waremme, on ne peut pas ignorer non plus le flux qui n'est pas que migratoire mais qui est commercial, qui est professionnel, qui est culturel, à tout point de vue, je dirais, entre Tongres, Saint-Trond et la région Waremme-Hannut et environs. Je pense que c'est une réalité à la fois économique et culturelle qu'on ne peut pas ignorer. Donc voilà. Je vais pas développer davantage ici cette initiative de la Province de Liège sur laquelle je vous propose de faire une

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

communication lors d'un prochain Bureau du Conseil provincial. Je prends Georges, mais je pourrais prendre Dominique, Jean-Michel n'est pas dans cette assemblée mais, je pourrais le citer aussi. Nous en parlerons. C'est tout frais mais je n'aurais pas pu le faire avant et nous avons préféré travailler comme des sherpas, besogneusement, pas à pas, pour construire ce modèle plutôt que d'en parler triomphalement beaucoup trop tôt et ce qui n'est pas l'essentiel. Ce qui est l'essentiel, c'est de construire un outil qui peut construire. Et pour cela, il fallait être un peu plus humble et donc c'est peut-être pour ça qu'on n'a pas communiqué plus tôt. On va le faire rassure-toi.

Pour en revenir à notre démarche l'avenir de notre institution, la Province de Liège souhaite bien entendu poursuivre cette méthode et cette collaboration entre les Provinces wallonnes qui, grâce au concours de l'APW, nous ont permis un dialogue constructif avec le Gouvernement wallon et plus précisément avec le Ministre Paul FURLAN, dont nous avons l'oreille, je peux le dire.

Par souci de cohérence et d'efficacité, l'APW doit continuer son rôle importantissime, j'invente le mot, dans cette question vitale pour les Provinces ce qu'elle fera une fois de plus en organisant son prochain colloque international le 8 décembre prochain, c'est tout frais, au Grand Hornu sur le thème : « La réforme des pouvoirs locaux intermédiaires : vision de Wallonie, de Flandre, de France et d'Europe ». Si vous n'avez pas eu l'occasion de vous inscrire à cet échange de vues qui s'annonce des plus intéressants, je tiens à votre disposition des formulaires d'invitation à ce colloque prometteur. Je vous remercie. En vous demandant de me pardonner d'avoir été un peu long mais bon je devais répondre aux Chefs de groupe et aux Conseillers qui m'interviewaient. Merci Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député - Président. Donc, dans la foulée n'oubliez de vous inscrire si vous voulez profiter du transport pour aller au Grand-Hornu et de vous inscrire auprès de M. PRINSENS. Le plus rapidement possible parce qu'il doit centraliser toutes les demandes. Je vous remercie. Maintenant nous allons entendre les réponses de M. MOTTARD dans le domaine de la Culture. Hier, il nous avait répondu sur les questions dans les autres domaines de ces compétences, aujourd'hui ce sera la Culture. Vous avez la parole M. le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, Chers Collègues, je vais effectivement répondre dans l'ordre aux questions de Mme BINET et l'intervention de M.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

MIGNOLET sur la lecture publique et puis ensuite au Chef de groupe du CDH, Dominique DRION, sur les festivals.

Tout d'abord, je ne peux que féliciter Mme Binet pour la constance qu'elle manifeste dans son intérêt pour les bibliothèques, tout particulièrement les bibliothèques rurales.

Même question, même réponse, Madame la Conseillère. En effet en mars 2008, suite à une de vos questions, je vous avais présenté le projet de réseau ALEPH mis en place par la Province de Liège. Je ne vais pas vous faire l'injure de refaire l'historique, même si depuis la situation a bien évolué.

Je profite donc de votre question pour faire le point sur cet important projet. Un bref rappel. Dès 2005, la Ville de Liège s'est associée à nous. En 2008, c'est l'intégration des bibliothèques principale et locale de Verviers qui a lieu. En septembre 2009, c'est le réseau Burdinale - Mehaigne, c'est-à-dire les Communes de Wanze, Braives, Burdinne et Héron, qui démarre. Et en 2010, outre Fléron et Herstal, c'est le réseau de lecture publique de Hesbaye qui devrait lui aussi rejoindre le réseau provincial.

Toutes ces bibliothèques constituent ensemble un catalogue commun qui regroupe dès à présent les collections provinciales, bien sûr, les collections des bibliothèques communales liégeoises, celle de la Bibliothèque de l'Académie royale des Beaux-Arts, de la Bibliothèque des Dialectes de Wallonie, des bibliothèques principale et locale de Verviers ainsi que du réseau Burdinale-Mehaigne. Quelques chiffres si vous le voulez bien. En 2006, les catalogues Provinces et Ville comptaient environ 1.100.000 documents. En 2009, après l'intégration de Verviers et Wanze, ce sont 1.550.000 documents qui sont proposés. Et enfin en 2010, après intégration de Fléron, Herstal et Waremme, environ 2.000.000 de documents. L'évocation de ces chiffres, vous le comprendrez sans peine, fait bien percevoir l'ampleur et l'importance de ce réseau, pour les usagers des bibliothèques mais aussi pour le personnel.

Après ce bref tableau de la situation, rentrons dans le vif du sujet afin de calmer vos inquiétudes rurales et bibliothéconomiques.

Pour rappel, le coût d'adhésion de 120 € au réseau ALEPH comprend le droit d'utilisation du logiciel, la maintenance corrective, adaptative et évolutive du logiciel, l'assistance et l'aide en ligne, l'hébergement des données, la maintenance et la

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

sécurisation des serveurs, l'utilisation et la maintenance de la base administrative. Dans le cas de Verviers qui souhaitait une base administrative séparée, un coût supplémentaire de 28,50 € par mois leur a été facturé en 2008/2009. Ce n'est d'ailleurs que transitoire puisque grâce de la mutualisation, ce surcoût n'aura plus lieu d'être.

A l'instar de ce qui se passe dans les autres catalogues collectifs, sont exclus de ce montant les frais de migration. Je pense que vous les avez cités d'ailleurs, 34 € par 1000 exemplaires, la formation ainsi que le matériel et les connections.

Chaque migration (pour l'instant, nous avons toujours travaillé au départ de logiciels différents) représente un nombre d'heures considérable : analyse des notices, paramétrage, corrections, suppressions des notices en double ... A titre d'exemple, la migration du réseau Burdinale-Mehaigne, a nécessité 450 heures/agents.

En ce qui concerne la formation, le coût modique (68,38€/h. en janvier 2009) demandé par l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale peut faire l'objet d'une subvention soit par la Région Wallonne, soit par la Province de Liège, au titre des dépenses admissibles.

Le matériel exigé pour ALEPH ne doit pas, comme vous le pensez, être particulièrement performant, nous fournissons à ce sujet les informations mais laissons bien sûr chaque pouvoir organisateur libre de son choix en matière d'acquisition de matériel. Je rappelle qu'un subventionnement à 50% peut être obtenu auprès de la Communauté française.

En ce qui concerne l'accès aux serveurs ALEPH, deux formules sont possibles pour respecter la sécurité, soit une calculette avec digicode (type accès bancaire) qui, je vous l'avais signalé déjà l'an passé, dans l'épisode précédent, est gratuite, soit via un routeur VPN, l'acquisition de ce dernier peut se faire via la Province, qui bénéficie de tarifs préférentiels, ou directement par le P.O. ; le coût en est de +/- 900€ pour l'achat du routeur et son placement.

Madame la Conseillère, la performance et l'efficacité ont un prix, nos lecteurs y ont droit, je pense. Et je peux vous assurer que le prix proposé par la Province de Liège est des plus attractif, vu la somme de services proposés, surtout en comparaison avec d'autres logiciels beaucoup moins performants.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

En ce qui concerne la récupération des données à l'issue de la convention, je vous rassure à nouveau : nous sommes engagés, c'est indiqué dans la convention, à rendre gratuitement aux bibliothèques, leurs notices bibliographiques, dans un format d'échange standard, pour être précis un format iso 27 09, ce qui constituera un plus par rapport à leur situation de départ.

Vous évoquez à juste titre l'intérêt du prêt entre bibliothèques qui connaît actuellement une hausse de plus de 20 %, due notamment à la visibilité des collections via précisément le catalogue informatisé.

En tant que bibliothèque centrale, nous mettons tout en œuvre afin de favoriser la circulation des ouvrages à travers le réseau et c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une navette desservant les bibliothèques principales qui elles-mêmes doivent répercuter vers les bibliothèques de leur territoire. De surcroît, nous envoyons également un grand nombre d'ouvrages par la poste pour des raisons évidentes de rapidité du service, on peut chiffrer à environ 4000 envois en 2009.

Croyez bien Madame Binet que la volonté de la Province de Liège n'est pas comme vous le craignez d'étouffer les petites bibliothèques. Nous sommes aussi sensibles que vous au rôle essentiel qu'elles jouent dans les petites entités en tant que pôle de développement culturel et vecteur de démocratie, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous mettons tout en œuvre pour soutenir leur action, tant en terme de collections que d'animations et d'aides services.

Ma crainte, c'est plutôt qu'un jour, à force de tergiversations, d'atermolements et de manque d'ambition de certains pouvoirs, nous nous retrouvions devant un réseau à deux vitesses. Est-ce cela que nous voulons pour nos lecteurs ? Je vous pose la question.

Monsieur Mignolet, votre interpellation me paraît très importante et c'est avec plaisir que je vous confirme ici à cette tribune les engagements pris par la Province de tout mettre en œuvre pour réussir rapidement l'intégration du réseau que vous représentez en tant qu'échevin waremmien.

Notre réseau ALEPH a pris, en 2009, je l'ai dit, un essor important en intégrant le réseau Burdinale-Mehaigne de la lecture publique, les bibliothèques de Fléron et d'Herstal. Notre prochain partenaire sera la bibliothèque communale de Waremmes qui

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

bénéficiera du tarif d'adhésion annoncé, soit 120€ par mois et par ETP.

Une formation sera organisée en février prochain, au tarif de 68,38€ par heure quel que soit le nombre de participants et d'institutions.

Le planning d'intégration est le suivant : migration à partir d'avril 2010 et démarrage du prêt en septembre 2010.

L'étape suivante pourrait être l'intégration de la bibliothèque libre de Hesbaye, bibliothèque de droit privé.

Monsieur le Conseiller, cela fait quelques années que nous travaillons ensemble sur ce projet. Nos engagements réciproques ont toujours été clairs et respectés. Si demain, il s'avérait que l'un des partenaires du projet waremmien nous fasse défaut, cela ne doit pas nous empêcher d'avancer. Continuons à travailler, faisons avancer nos projets, et que les rabat-joie préférant l'immobilisme prennent leurs responsabilités, nous nous prendrons les nôtres.

Je voudrais maintenant répondre à la question de Dominique DRION.

Monsieur le Chef de groupe, vous proposez que la Province de Liège crée un Festival des Lycéens et des étudiants sous la forme d'une journée organisée par les Conseillers provinciaux pour promouvoir les jeunes talents des établissements de l'enseignement secondaire et supérieur.

Je ne sais s'il rentre dans les attributions des Conseillers d'organiser des activités mais je me dois de dire que je n'ai pas attendu et heureusement votre proposition pour promouvoir la création chez les jeunes.

Depuis longtemps déjà, le Service de l'Education permanente a comme relais privilégié les Centres culturels et le milieu associatif au sens large tandis que le Service Jeunesse travaille quant à lui en étroite collaboration avec les Communes dans le projet "Actes jeunes" qui vise à renforcer une politique culturelle de la jeunesse au plan local.

Vous le savez, je l'ai assez souvent répété, ici à cette tribune et en Commission, le soutien à la création est vraiment l'un des axes majeurs de la politique culturelle que nous menons à la Province, qu'elle soit le fait de jeunes créateurs ou

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

d'artistes confirmés. La Déclaration de politique générale du Collège provincial pour les années 2006-2012 précise d'ailleurs que "...toutes les actions à faire émerger les jeunes talents, comme « Ca balance » seront poursuivies et diversifiées vers d'autres genres artistiques''.

Faut-il le rappeler, l'opération « Ca balance » offre l'opportunité à de très nombreux groupes et musiciens non-classiques de profiter d'un sérieux tremplin promotionnel. Perfectionnement des techniques musicales et scéniques, travail de studio et d'enregistrement, compilation annuelle des meilleurs groupes, présence dans les grandes manifestations musicales, concert annuel au forum sont autant d'aspect qui concourent à faire grandir nos jeunes talents.

L'opération intitulée "Y a pas d'lézarts" en est un autre exemple, qui se concrétise sous la forme d'un véritable réseau des Centres culturels axés sur les arts plastiques contemporains et fait la part belle aux jeunes.

La Biennale de Design est un autre pan de cette mise en valeur. Grâce sa portée internationale, elle est toujours l'occasion de mettre au centre de ses nombreuses activités le potentiel et la richesse des grandes écoles du design de l'Euregio, en partenariat avec le Limbourg et la région d'Aix, dans l'écrin prestigieux de l'Espace Saint-Antoine au Musée de la Vie wallonne.

Dans un autre domaine, celui du Théâtre au travers du projet "Odyssée Théâtre". Depuis quelques semestres, nous avons aidé plusieurs projets spécifiques au regard que nos jeunes portent sur la société. En 2010, deux pièces en particulier permettront à des jeunes de mettre leur talent et leur créativité en évidence.

Et je pourrais ainsi, Monsieur DRION, multiplier les exemples d'actions où la Province de Liège est le moteur d'une dynamique propre à chacun des secteurs.

Mais je m'en voudrais de ne pas rappeler à cette occasion le grand projet « Passages, croiser les imaginaires », dont j'ai déjà eu l'occasion de vous parler et sur lequel je me permettrai de revenir encore en Commission dans les prochaines semaines.

Sans entrer dans les détails, épinglons quelques unes des actions qui seront menées l'année prochaines, une en matière de grand concours littéraire, qui est intitulée « Achève-moi » et qui offrira la possibilité à tous, jeunes et moins jeunes, d'écrire la

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

fin de huit nouvelles qui leur seront proposées par des écrivains de talent de la Communauté française. Autre exemple, le concours d'affiches ensuite où les jeunes étudiants de l'Académie des Beaux-Arts et de Saint-Luc auront l'opportunité de voir leurs œuvres exposées en 20 m² dans une gigantesque manifestation d'art public.

Toutes ces actions se concrétisent également chaque année par la remise du prix du « Coup d'éclat ». C'est intéressant d'ailleurs de savoir quels jeunes bénéficient de ce prix « Coup d'éclat » qui est remis chaque année à l'occasion des Fêtes de Wallonie.

Le premier de ces Prix a été remis en 2005, il y a quatre ans, à Bouli LANNERS dont on connaît le succès remporté à Cannes pour son film ELDORADO. En 2006, le prix était remis conjointement à Alice LORENZI, qui est bédéiste, et au groupe ETE 67, issu à l'époque de l'opération CA BALANCE et qui vole d'ailleurs depuis de ses propres ailes. En 2007, le coup d'éclat fut remis à la photographe, Laetitia BICA, et au designer, Michaël BIHAIN. En 2008, c'est le musicien, Grégory HOUBEN, qui était mis à l'honneur et en 2009 c'est Benjamin MONTI, qui vient de participer à l'exposition d'art contemporain, avec succès, à Paris.

En conclusion, je ne pense pas qu'il soit utile de créer un évènement ponctuel supplémentaire tel que suggéré par notre Collègue car je préfère mettre en place, avec les Services provinciaux concernés, des actions sans doute moins médiatiques mais dans lesquelles mais dans lesquelles un vrai travail en profondeur est mené en faveur des jeunes et des jeunes créateurs en particulier. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député. Nous allons entendre maintenant M. LACROIX dans le domaine des Sports. Vous avez la parole M. le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Je vous remercie Madame la Présidente, mais avant d'aborder les Sports, il y avait une question de Mme BLAISE concernant le service des sanctions administratives communales. Donc Mme BLAISE souhaitant connaître le résultat de l'activité menée par le Service des sanctions administratives communales, je répondrai ceci.

Le Conseil Provincial de Liège, soucieux du bien-être de ses habitants et désireux de répondre à une volonté de combattre le phénomène des nuisances et des incivilités qui entretiennent un

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

sentiment d'insécurité parmi la population, a décidé, depuis 2006, de mettre à la disposition des communes qui l'ont souhaité deux agents provinciaux (un effectif et un suppléant) afin d'y exercer la mission de fonctionnaire sanctionnateur.

Cette mise à disposition constitue un projet de partenariat unique et d'avant-garde au niveau des actions relatives au recadrage des missions et compétences des Provinces.

Lorsqu'il est question de faire un bilan de cette action, je souhaite d'abord rappeler que le choix, pour les communes, de recourir à la répression des incivilités liées à la sécurité, la tranquillité et à la salubrité publiques part avant tout de la volonté de celles-ci d'offrir un lieu de vie agréable à ses concitoyens.

La mise en place du système de répression de ces incivilités a un but purement éducatif, visant à combattre le sentiment d'impunité laissé par le manque de suivi judiciaire.

Aussi serait-il illusoire de croire que la perception d'amendes administratives puisse un jour couvrir le coût engendré notamment par l'engagement et/ ou l'affectation d'une personne à cette mission.

Je rappelle ensuite que 36 communes de la Province de Liège réparties sur 8 zones de police distinctes ont, à l'heure actuelle, sollicité la mise à disposition d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial.

La Province dispose de deux agents sanctionneurs qui se répartissent donc ces 36 communes.

La mise à disposition de ces agents au profit des communes est régie par une convention type identique pour les 5 Provinces wallonnes

Cette convention type prévoit en effet que « Chaque semestre, le Fonctionnaire sanctionnateur dressera le bilan de son action et en adressera copie à la Commune, au Collège provincial, à la zone de police et au receveur communal. Ce dernier communiquera, selon la même périodicité, l'état des recouvrements au Fonctionnaire sanctionnateur et au Collège provincial avec le pourcentage de la recette que la Province percevra ».

Depuis le début de son fonctionnement le service a :

- adressé le bilan de son action aux Bourgmestres des communes

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

concernées et aux chefs de zones de police à intervalles réguliers tels que souhaité par les communes (soit tous les 6 mois, soit tous les ans).

- dressé un rapport d'activités détaillé pour la période mars 2006 août 2009.

Il ressort de ce rapport que : pour les 36 communes, pendant la période concernée par le rapport :

- 1.767 dossiers ont été transmis par les communes. Mme la Présidente sera sensible à cette information : la commune d'OUPEYE en ayant envoyé à elle seule 606 !.
- 755 ont donné lieu à une procédure administrative
- 213 ont donné lieu à une procédure judiciaire
- 795 ont été classés sans suite par les Parquets compétents.

La recette pour la Province est de 16.579 EUR.

Pour être complet au sujet de cette facturation par la Province aux communes, j'ajouterai que la convention de collaboration conclue entre la Province et les 13 premières communes ayant fait appel à notre service qui stipulait initialement : « L'indemnité à verser par la Commune à la Province se composera de :

- un forfait de 12,50 euros par procès-verbal, constat ou déclaration transmis.
- et de 30 % de l'amende effectivement perçue. »

Suite à l'état des lieux arrêté au 31 mars 2007 et au vu de la différence entre le nombre de dossiers pour lesquels la procédure administrative était effectivement lancée et le nombre de dossiers classés et/ou gardés par le Parquet, la question de l'applicabilité de la facturation dans les termes convenus, à savoir : « ... tous PV, constat ou déclaration transmis » a été posée au Collège.

En sa séance du 6 septembre 2007, le Collège a décidé qu'il n'y avait pas lieu de constater le droit de 12,50 euros dans les cas des infractions mixtes pour le PV instruits par le Parquet, classés par celui-ci faute de matérialité des faits et pour les PV à charge contre X.

Je terminerai en évoquant brièvement l'avenir de ce service après l'entrée en vigueur du Décret wallon relatif aux infractions environnementales

Le traitement des infractions environnementales selon le Décret occasionnera plus de travail étant donné que les communes déjà en partenariat avec la Province introduisent des demandes de mise à

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

disposition au fur et à mesure de l'introduction de cette réglementation particulière et complexe dans l'arsenal réglementaire communal.

En fonction de la future ligne de conduite des Parquets à ce propos, pour laquelle le Parquet général nous consulte actuellement, nous risquons de recevoir de plus en plus de PV à traiter par voie administrative.

Je vais, si vous le permettez, répondre maintenant à la question de M. DEMOLIN.

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question concernant le projet « Diversité ». C'est effectivement un projet qui me tient particulièrement à cœur et celle-ci me donne l'occasion d'informer le Conseil provincial de son état d'avancement.

La modernisation du secteur public, qui est une nécessité, passe en effet par le respect des différences de chacun et l'enrichissement au profit de tous en évitant tout comportement d'exclusion, de repli et de jugement. Cela permet de vaincre les xénophobies de toute sorte, de faire reculer les extrémismes et de revitaliser la démocratie dans toutes les couches sociales.

Très concrètement, et en me permettant de dévoiler quelque peu le travail en cours de l'équipe de Monsieur Francis GABRIEL et Madame Carmela SCIACCA, nos responsables Ressources humaines - j'espère qu'ils ne m'en voudront pas ! - le plan d'action « diversité » sera très certainement élaboré autour de 2 axes majeurs, à savoir :

- L'AXE 1 relatif à la sensibilisation du personnel provincial dans son approche avec le citoyen ;
- L'AXE 2 relatif à la diversité du personnel provincial afin que celui-ci soit le plus représentatif possible de la population.

L'AXE 1 : Sensibilisation du personnel provincial dans son approche avec le citoyen

Cet axe a pour but de s'assurer une démarche égalitaire dans nos rapports avec les citoyens, les usagers de nos services. Aucune discrimination ne peut être faite.

Chaque citoyen doit être à même de bénéficier des prestations de nos agents sans se trouver en position d'infériorité en raison de sa condition sociale, de son handicap, de son orientation

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

sexuelle, de sa résidence, ou de tout autre motif tenant à sa situation personnelle ou à celle du groupe social dont il fait partie.

L'AXE 2 : Gestion de la Diversité du personnel provincial afin que celui-ci soit le plus représentatif de la population.

Cet axe concerne le personnel en tant que tel. Il vise à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes ainsi que la mixité des emplois et des fonctions ; il vise à la promotion et à la parfaite intégration professionnelle des personnes handicapées et de celles d'origine étrangère ; enfin il vise à mieux prendre en compte les différentes catégories d'âge de notre personnel pour une gestion optimale des carrières de nos quadragénaires et des quinquagénaires, mais aussi des jeunes !

Monsieur le Conseiller, vous devez également savoir que ces deux axes seront développés en collaboration avec différents partenaires particulièrement actifs dans ce domaine. Je peux notamment citer le CRIPEL, l'AWIPH ou LaLucarne.org, une ASBL active dans la lutte contre l'homophobie. D'autres partenariats seront également envisagés.

Certains me diront que c'est bien beau tout ça mais, concrètement, comment s'y prendre ?

La méthodologie de travail choisie comprend 4 étapes, à savoir :
Premièrement, l'analyse et le diagnostic de la situation du personnel provincial (enseignant et non-enseignant) en termes d'égalité des droits et de traitement des travailleurs ;
Deuxièmement, l'implémentation, c'est-à-dire la conception et la planification d'une politique de « gestion de la diversité » , personnel non enseignant dans un premier temps, avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs ;
Troisièmement, le suivi et l'évaluation de la politique mise en place ; Et quatrièmement, l'engagement dans un processus de labellisation.

Aujourd'hui, nous en sommes à la 1^{ère} étape. Et pour ce faire, grâce à un subside de 10.000 EUR du Ministre Jean-Claude MARCOURT, nous avons pu faire appel à un consultant spécialisé en la matière, qui s'appelle l'EGID de l'Université de Liège, afin de réaliser le diagnostic de la situation du personnel provincial et de dégager un plan d'actions.

Pour la mise en oeuvre de la 2^{ème} phase, l'implémentation, un

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

deuxième subside sera sollicité, d'où l'inscription symbolique de 10 EUR qui signifie qu'il y a une démarche proactive des services en la matière.

Je vais répondre maintenant à la question posée par le M. MIGNOLET au sujet des chèques sport.

Chers Collègues, j'ai été le premier surpris et déçu d'apprendre que le Gouvernement de la Communauté française ne reconduisait pas le financement du chèque sport en 2010.

D'autant que cet instrument d'intégration partageait la même philosophie sociale et sportive que celle menée par la Province de Liège.

N'oublions pas que notre challenge sportif et social est de favoriser l'intégration et le sport pour tous !

Challenge également relevé par le Gouvernement précédent puisque le Ministre des Sports de la Communauté française de l'époque avait décidé de doubler les budgets dédiés à cette opération visant les publics les plus fragiles sur le plan social et financier.

Triste à constater et nécessaire à remarquer : au Gouvernement de la Communauté française les initiatives sociales et salutaires prises par un prédécesseur sont rayées à l'arrivée !

Pourtant qui a dit « Le sport favorise l'émancipation ? » : le Ministre Antoine !

Il me semble que les paroles et les actes, soient deux faits diamétralement différents pour certains.

Après un tel coup dur, il convenait de réagir. Ce que nous avons fait ... Nous avons même anticipé !

Nous ne pouvions tolérer de passer d'un slogan progressiste « Avec le chèque sport, tu t'en sors » à un slogan déshumanisé « La fin du sport pour tous » !

L'accès à la pratique du sport de tous ces jeunes issus de milieux différents doit rester prioritaire. Cette volonté de la majorité provinciale est réaffirmée et amplifiée dans le projet de budget 2010 soumis à votre examen.

Toutefois, la Province de Liège ne peut suppléer toutes les

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

décisions des Institutions supérieures.

La Province de Liège mène sa propre politique.

Elle est la seule Institution qui subventionne, de manière ponctuelle, plus de 500 manifestations au profit des clubs, associations et communes.

Force est d'ailleurs de constater que sans ces aides provinciales, ces manifestations ne seraient pas organisées faute de moyens.

Je conjuguais, ci-dessus, ce verbe très évocateur : anticiper.
J'y reviens ...

La création de l'Académie provinciale des Sports a anticipé cette regrettable disposition et a devancé les effets de cette suppression.

Le concept d'un pass sport à prix réduit, 1,25€ la séance, pour accéder à plusieurs dizaines de séances de la pratique d'un ou de plusieurs sports, a été créé.

Ainsi, osons y croire, l'Académie provinciale des Sports permettra de pallier cette suppression du chèque sport tout en privilégiant l'intégration par le sport.

Nous sauvons, ensemble, « Un sport pour tous ».

Je répondrai maintenant et j'en terminerai par là, à la question de Mme GOFFIN. Enfin, les plusieurs de questions de Mme GOFFIN au sujet des Sports.

Madame, d'emblée, je tiens à faire remarquer le compliment dont vous avez honoré hier le Collège provincial en affirmant que notre politique sportive, et plus particulièrement, les nouveaux projets tels que l'Académie des sports et le Centre de Formation de tennis étaient, pour reprendre vos mots, de « beaux projets » pour nos jeunes.

Puisque nous sommes d'accord sur le fond, parlons de la forme et des interrogations que vous formulez.

De manière générale, vous semblez souffrir d'une obsession ultralibérale : la rentabilité financière des activités d'un service public au détriment de sa rentabilité sociale. Un

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

économiste américain, Paul Samuelson, disait « Les profits sont le sang vital du système économique, l'élixir magique sur lequel repose tout progrès. Mais le sang d'une personne peut être le cancer pour une autre ».

Par ailleurs, vous semblez parfois confondre budget et compte, je ne vous ferai pas l'injure de vous en expliquer la nuance.

Enfin, je m'étonne que vos questions soient fondamentalement les mêmes que celles que vous avez posées à la fois en 4^o Commission et à Mme la Présidente via vos questions écrites et pour lesquelles vous avez reçu les réponses. Dois-je en déduire que vous n'avez pas pris la peine d'en prendre connaissance..

Quoi qu'il en soit, c'est avec plaisir que je vais me prêter à l'exercice

Premièrement, Centre de formation de tennis que vous avez appelé « le château ».

Quatre agents du Service des Sports sont affectés au Centre, dans le cadre d'un horaire fixé en fonction de leur statut administratif, puisque les agents fonctionnent exclusivement sur le site.

Une partie seulement des rémunérations et charges patronales ont pu être inscrites au budget 2010 de manière distincte par rapport au personnel affecté au Service des Sports. En effet, au moment de l'élaboration du budget, seulement deux agents sur quatre étaient désignés.

Aucun autre agent émanant d'autres secteurs n'est affecté sur le site puisque les besoins ont été clairement définis et que le personnel en place a été désigné en conséquence.

Pour ce qui concerne le fonctionnement tant administratif que technique, les prévisions budgétaires ont été établies sur la base de données financières fournies par l'ancien propriétaire quant aux dépenses réelles qu'il a effectuées sur l'année 2008.

Quant à la question posée concernant la relation avec les clubs voisins, je précise à nouveau que nous n'avons pas encore reçu une quelconque demande d'un club voisin à l'exception de l'ASA et cela dans le cadre d'une collaboration avec l'Académie des Sports. Toute autre sollicitation sera traitée équitablement puisque la grille horaire prévoit des plages pour accueillir les

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

demandes extérieures.

Pour les investissements, il est programmé, outre des travaux récurrents d'entretien des installations, une adaptation du site pour l'accès PMR tant en ce qui concerne les terrains de jeu que les sanitaires et vestiaires et aussi la rénovation de 3 terrains extérieurs. Le subventionnement sera évidemment sollicité.

Enfin, je rappelle que la Belgique et la Wallonie en particulier souffre d'un manque cruel d'infrastructures sportives de qualité. L'acquisition de ce centre répond notamment à ce besoin.

Deuxièmement, l'Académie provinciale des Sports.

Le budget consacré à l'Académie a été établi dans l'enveloppe existante, en supprimant notamment les stages sportifs antérieurs qui étaient limités aux vacances scolaires.

La structure de l'Académie et les disciplines proposées ont été déterminées sur la base d'un sondage réalisé auprès de 8.000 personnes, parents et enfants. Il s'agit là d'une démarche unique pour un service public.

Cet échantillon est suffisamment représentatif de la population puisque toutes les classes sociales ont été touchées.

Le sondage s'est ainsi opéré par le biais des écoles et a aussi concerné des habitants de zones rurales.

Le choix de l'horaire de l'Académie découle lui aussi des résultats du sondage. Une large majorité des parents, 87%, a ainsi exprimé le souhait que leur enfant pratique un sport dans la tranche horaire de 16 h à 18h.

Par ailleurs, cet horaire permet d'occuper des plages horaires libres dans les infrastructures sportives.

L'académie se veut le complément idéal entre l'école et les clubs. Il n'y aura pas de concurrence avec les clubs mais une complémentarité évidente.

L'objectif poursuivi est de susciter l'envie de pratiquer un sport et in fine, de s'inscrire dans une pratique régulière au sein du club.

Par ailleurs, l'Académie proposera des modules d'initiation

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

basique de 8 séances. Il n'y aura pas de compétition, domaine réservé aux adultes, et l'approche restera donc ludique et individualisée au profil de chaque enfant.

Pour ce qui concerne le transport, nous avons imaginé de proposer des mesures facilitant la mobilité des enfants mais cela n'a pu se concrétiser d'une part, en raison du coût et d'autre part, du délai réduit pour rejoindre les infrastructures dans les temps impartis.

Néanmoins, certaines communes, comme Fléron ont pris des initiatives en la matière. Remarquons que la mobilité ne constitue pas un frein puisque les enfants de Fléron sont inscrits au module d'escalade dispensé à Herstal.

Nous proposons ainsi des guichets d'inscription en décentralisation dans les zones et ce, durant quelques samedis.

L'avantage est d'établir un contact direct avec le public cible de l'Académie. De nouvelles permanences auront encore lieu en décembre. Et je reviendrai en Commission pour préciser le nombre d'inscrits une fois les inscriptions clôturées.

Dans nos relations avec les clubs, une information est programmée en janvier prochain dans chaque zone de l'Académie. Les responsables des clubs locaux se verront exposés la philosophie. Je le redis avec force : il n'y aura pas de concurrence mais une complémentarité évidente avec les clubs.

Les activités de l'Académie se situent dans une phase basique d'initiation.

A l'issue de chaque module et si l'enfant a pris goût à la discipline, il lui sera proposé de s'inscrire dans un club de sa région et une liste lui sera fournie.

Enfin, les zones rurales seront aussi concernées par l'Académie puisque certaines infrastructures des 5 zones retenues sont situées en ruralité.

Citons les manèges équestres des communes rurales de Vinalmont, Villers-le-Bouillet, Vaux-Sous-Chèvremont et Vottem, les Agoras Sport et Ravels pour le cyclisme des communes de Retinne et Dison ainsi que les infrastructures de tennis de Ayneux.

D'ores et déjà, des projets d'extension avec des communes

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

rurales sont envisagés sur base d'initiatives locales.

Le projet de l'Académie cadre parfaitement avec la volonté du Gouvernement wallon de faire évoluer l'Institution provinciale vers une Communauté de territoires.

Enfin, ce projet sera évalué et, le cas échéant, amélioré.

L'année 2010 en est en effet l'année zéro, l'année pilote !

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député. Voilà ce qui clôtura aujourd'hui la réponse des Membres du Collège. Je rappelle que demain nous aurons donc la réponse du Collège quant aux questions qui ont été posées sur les dossiers budgétaires, réponse qui se fera par la voix de M. LACROIX. Alors maintenant, nous allons passer aux interventions des Chefs de groupe et comme je vous ai déjà donné l'ordre de passage, je passe la parole directement à M. BECKERS. Vous avez la parole M. BECKERS.

M. BECKERS, Chef de groupe (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, j'aurais voulu poser une question toute à l'heure, avant mon intervention de Chef de groupe, par rapport au déroulement de la séance d'hier et notamment par rapport aux interventions de Mme le Député Ann CHEVALIER et M. Julien MESTREZ puisque, en réalité, Mme le Député Ann CHEVALIER a répondu à un amendement budgétaire qui avait été formulé par mon Collègue André GERARD, alors qu'on n'a pas permis de répondre à M. Julien MESTREZ sur d'autres amendements. Vu qu'il y a eu des traitements différenciés qui ont été apportés à ces réponses, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'en tenir compte. Et une proposition pourrait être, par exemple, de retirer du compte rendu analytique, dans la réponse de Mme le Député CHEVALIER tout ce qui attrait à l'amendement budgétaire.

Mme LA PRESIDENTE. - Si je peux me mettre Mme CHEVALIER. Mme CHEVALIER a parlé de la matière dont on parlait dans l'amendement mais elle n'a pas répondu sur l'amendement en temps que tel. C'est vrai qu'elle a abordé, je ne l'ai pas coupé parce qu'elle n'a pas répondu vraiment sur l'amendement qui était proposé. Comme M. le Député, lui a abordé beaucoup plus directement l'amendement en tant que tel, je lui ai dit non mais il est clair que la matière dont vous parlez maintenant sera revue dans une Commission et là on abordera vraiment la matière stricte pour l'amendement.

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc). - Je vous sens frustré d'une brillante intervention mais vous l'aurez plus tard.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

M. BECKERS (à la tribune). - Merci d'avance.

Mme LA PRESIDENTE. - Est-ce que ça ira comme ça M. BECKERS ?

M. BECKERS (à la tribune). - Oui Merci Mme la Présidente.

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, notre session budgétaire provinciale, décalée cette année au mois de novembre, suite, semble-t-il, à une circulaire wallonne un peu poussive, à ouvert ses portes ce 9 novembre en matinée par la conférence de presse du Collège Provincial qui présentait aux médias son projet de budget 2010.

Simultanément, nous pouvions découvrir celui-ci sur le portail des élus provinciaux pour autant bien sûr que nous fussions rentiers ou que notre employeur nous en donne généreusement la permission.

La commission finances se réunissait alors à 17 heures pour découvrir les documents budgétaires et le Député provincial Christophe LACROIX, en charge de finances, nous dessinait les grandes lignes de ce projet de budget au moyen d'un logiciel de présentation. Cette présentation nous permettait d'emblée de nous faire une première idée de la construction de ce budget, restait alors à plonger les mains dans le cambouis et à étudier en détail les quelque 300 pages du document budgétaire et la bonne centaine de pages d'annexes.

Une première lecture, nous montrant des comptes globalement équilibrés aurait presque pu nous amener à formuler des remarques élogieuses, mais nous laissâmes cette noble tâche à M. Focroulle lui dont les propos louangeurs firent presque monter le rouge de la satisfaction du devoir accompli aux joues de notre Député en charge des finances.

Quelques réflexions quant à cette première présentation :

- Il y est souligné que la Province de Liège est la seule province bilingue, mais à nos yeux cet atout, car nous pensons que c'en est réellement un, n'est pas suffisamment exploité, notamment dans les filières de formation mais aussi dans les domaines touristiques et culturels où une intégration plus ambitieuse dans l'Eurégio nous permettrait d'ouvrir de nouvelles perspectives à notre province ;
- La stabilité au niveau des taxes nous y est présentée et notamment de celle qui génère une toute grande partie de nos recettes, à savoir les additionnels au précompte immobilier

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

qui sont maintenus au niveau de 1500. Il serait intéressant pour faire une vraie comparaison de ce chiffre avec l'ensemble des autres provinces de calculer une moyenne pondérée en fonction de la base de taxation, ce qui permet de mieux se rendre compte si une taxe peut-être considérée comme « juste » socialement ;

- La présentation des recettes escomptées au niveau des dividendes du holding communal entraîne un petit quiproquo sur la perception d'un dividende - estimé à 600.000 euros - en 2010 puisque le document indique qu'il n'y en aurait pas alors que le Député lors de sa présentation orale avait indiqué leur inscription au budget ce qu'il dut corriger par la suite, au vu du document. Une information exclusive donnée hier par M. Sobry pourrait cependant nécessiter un nouvel ajustement ;
- Enfin, et nous l'avons souligné positivement, nous pouvons constater que le succès populaire de l'installation des panneaux solaires thermiques ne se dément pas et la Province, cette fois-ci, a intégré d'emblée dans son projet de budget un montant de primes correspondant au souhait de nos concitoyens de produire leur eau chaude de manière plus écologique et plus économique. Amplifions le soutien aux investissements citoyens dans le domaine des énergies renouvelables et celui des économies d'énergie en privilégiant les choix les plus judicieux.

Reprenons maintenant le cours de notre session qui se poursuit par la réunion des Commissions chargées d'examiner ce projet, chacune pour les thématiques qui lui sont propres et relevons le fait que pour un certain nombre d'entre elles, le Député-rapporteur n'y était même pas présent. Nous avons déjà, à de multiples reprises, souligné qu'il n'était pas normal que nos députés soient absents lors de nos travaux, mais la session budgétaire, moment fondamental de l'année provinciale devrait les inciter encore davantage à une gestion rigoureuse de leur agenda. Leur métier de base c'est leur fonction de Député et non les mandats dérivés qu'ils occupent en plus de celui-ci.

Relevons aussi, et de manière plus positive, la présence régulière de nombreux fonctionnaires provinciaux qui s'évertuent à répondre de la manière la plus complète possible à nos questions d'éclaircissement.

Déplorons cependant le fait qu'il arrive parfois, et ce fut le cas en 6^{ème} Commission enseignement, qu'il ne soit pas possible de mettre en relation les chiffres repris dans le projet de budget et les politiques qui les sous tendent, dans ce cas-ci, il s'agissait

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

de projets pédagogiques.

Un autre élément est à signaler concernant les rapports des commissions qui ne sont pas lus à la tribune mais simplement transmis pour examen à la commission finances et de ce fait ne feront pas partie du compte-rendu analytique.

Cela tronque le déroulement et l'impact de la session budgétaire car les questions posées en commission et les réponses apportées sont aussi importantes que celles posées en séance publique, elles découlent simplement d'un choix en fonction du thème et de la manière dont le conseiller souhaite l'aborder. L'ensemble devrait donc faire partie de nos travaux, et donc être public, par exemple sous forme d'une annexe au compte-rendu analytique.

Autre élément récurrent à relever lors de ces Commissions : aucun amendement n'a été déposé dans une Commission alors qu'un certain nombre ont été déposés en séance plénière. Que faut-il en déduire : cette double possibilité mise en place il y a deux ans lors de la scission de la session budgétaire de celle des rapports d'activités ne rencontre pas un franc succès pour sa partie dépôt en Commissions et c'est bien le moins que l'on puisse en dire.

Il est probable que le risque de voir le parcours de leur proposition très vite étouffé dans l'œuf incite bon nombre de Conseillers à déposer leur projet d'amendement en séance plénière, puisqu'après avoir été présenté à la seule Commission thématique dont elle relève elle peut se voir rejetée quelques jours plus tard en commission des finances sans même avoir pu être présentée à l'ensemble du Conseil. Ne serait-il pas sage, dès lors d'abandonner cette formule au seul bénéfice des amendements déposés en séance plénière ?

Il nous semble significatif de relever dans le déroulement de cette session budgétaire et plus spécifiquement dans celui des Commissions les effets de la décision de ne plus fournir aux conseillers de copie papier des documents qui leurs sont soumis, hormis, bien sûr, des documents budgétaires proprement dits.

Cette décision avait le souci d'éviter une surconsommation de papier, ce que nous soutenons, mais a un corollaire bien moins positif, lié à la difficulté d'accès, pour des raisons diverses, au portail des Conseillers : les dossiers sont lus par moins de monde que par le passé et on pourrait considérer cela comme un recul.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Nous avons cependant été séduits par les perspectives offertes par les évolutions prévues en 2010 quant à l'accès des Conseillers à leur portail et qui furent présentées par M. BEAULEN lors d'une réunion récente du bureau.

Venons-en maintenant aux documents budgétaires fournis et tout d'abord au document 09-10/004 ayant pour objet la perception des taxes provinciales pour l'année 2010.

Différents intervenants en provenance des rangs de la majorité ont souligné, à juste titre, que ce budget était proposé à l'équilibre globalement et cela sans devoir augmenter la contribution citoyenne par le biais de taxes réévaluées.

J'insiste bien sur le terme de contribution citoyenne en parlant des taxes car à nos yeux, l'impôt doit bien avoir un rôle redistributeur et ce rôle est essentiel surtout en période de crise. Le mot taxe ou impôt n'est donc pas un mot ordurier comme certains auraient tendance à le laisser entendre.

Saluons cependant comme il se doit cet exercice délicat du maintien des taxes à leur niveau antérieur sans pour cela faire un tabou d'une possible révision ultérieure.

Regrettons cependant, alors que les pouvoirs publics ont volé au secours des institutions bancaires en difficultés durant l'année écoulée, le peu de retour de la taxe provinciale sur les établissements bancaires.

Une réflexion sur l'évolution de cette taxe doit à nos yeux être entamée au sein de l'APW et nous sommes heureux du soutien reçu en commission de la part du Député Christophe LACROIX qui nous a dit appuyer cette démarche et même être prêt le cas échéant à constituer un groupe de travail au sein de notre Conseil au cas où l'APW ne souhaiterait pas se saisir de cette réflexion.

Je me permets également de réinsister sur le risque potentiel qu'il y a de retirer du règlement relatif à la taxe provinciale sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement le mot « agréé » pour ce qui concerne les exonérations concernant les stations d'épurations individuelles alors qu'il eut été aussi simple et bien plus sécurisant de lui adjoindre complémentirement le texte « et les systèmes non agréés faisant l'objet d'une attestation de conformité » tel que repris dans le document taxes.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Revenons encore une fois sur la dénomination de la taxe dite « taxe pour la protection de l'environnement et la qualité de la vie » pour rappeler l'inanité d'appeler une taxe selon les actions dont elle est susceptible de couvrir les dépenses plutôt que par l'assiette de taxation comme cela est le cas pour les autres taxes : exemple taxe sur les établissements bancaires, plaidons une fois de plus pour que celle-ci s'appelle dorénavant « taxe forfaitaire applicable à toute personne résidant en province de Liège ».

Passons ensuite au document intitulé « Note de Politique générale » budget 2010 pour y relever les éléments suivants :

- Une introduction plus générale plutôt que d'entrer directement dans le vif du sujet de l'enseignement provincial nous eut semblé judicieuse. Cette introduction ne devant pas être une redite de la déclaration de politique générale présentée à l'entame de cette législature, mais bien une note d'évolution de cap à mi-législature en fonction des enseignements tirés des 3 années qui viennent de s'écouler et en intégrant des éléments récents tels que notamment les déclarations de politiques régionale et communautaire ou encore les effets de la crise qui sévit depuis plus d'un an maintenant ;
- Pour ce qui concerne l'enseignement et plus particulièrement l'enseignement de promotion sociale, mais aussi l'enseignement supérieur, nous souhaitons enfoncer le clou avec vous sur l'importance qu'il y a de travailler à l'élaboration de nouveaux dossiers pédagogiques dans les domaines des énergies renouvelables et des économies d'énergie ;
- Dans l'ordre de rédaction du document nous arrivons maintenant à la politique de grands événements de la Province de Liège pour y épinglez tout aussitôt le soutien à l'organisation du passage du tour de France en Province de Liège. Evènement bien sympathique que celui-là et qui a le don de susciter l'engouement populaire, en province de Liège tout particulièrement. Mais lorsque nous nous penchons sur le budget, on ne peut s'empêcher de constater les sommes très importantes qui doivent être mobilisées pour participer à l'organisation d'un tel évènement, tout ceci dans une réflexion continuée qui relie le même engagement par le passé pour des évènements comme le passage du Giro d'Italia ou la Vuelta espagnole. Sans leur dénier le pouvoir d'attraction qu'ils ont vraiment, est-ce bien logique, de la part de la Province, d'investir à ce point dans des évènements que je qualifierai de ponctuels et qui ne répondent pas aux véritables besoins de la population : se loger correctement, avoir un travail décent

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

notamment, besoins primaires qui par ces périodes difficiles de crise économique ne sont que très difficilement rencontrés. Dans ce même contexte de grands évènements, le soutien à l'Orchestre Philharmonique de Liège à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire nous semble bien plus judicieux ;

- Une réflexion concernant la politique des affaires sociales nous vient à l'esprit en découvrant le texte qui la concerne : la réflexion sur le « jeu du foulard » triste redécouverte de ces derniers mois et qui a endeuillé plus d'une famille dans notre région se trouve intégrée dans une action d'information de la commission provinciale du suicide. Or il nous semble que ce soi-disant jeu plutôt que de participer à une tendance suicidaire de certains jeunes relève plutôt de ce qui est décrit plus haut dans le texte, à savoir une recherche de sensations fortes plus proches d'un usage abusif de la recherche de plaisir.

Tout cela mérite en tout cas une réflexion approfondie qu'il serait intéressant de mener dans un groupe de travail du conseil. De manière plus générale, il nous apparaît, malgré les remontrances essuyées parfois par certains Conseillers, que le travail effectué au sein de la commission des affaires sociales est de grande qualité et s'effectue dans un esprit d'ouverture qu'il serait parfois bon de prendre en exemple dans d'autres Commissions ;

- Les infrastructures provinciales se voient attribuer un budget conséquent de 2 millions sept cent quatorze mille euros pour y effectuer des investissements générateurs d'économies d'énergie. Parmi ceux-ci 900.000 euros sont prévus pour le remplacement de chaudières.

Une réflexion à ce propos : nous espérons que les services provinciaux auront intégré ou intégreront dans leurs réflexions une approche environnementale complémentaire à l'approche économique et que celle-ci tiendra compte des évolutions probables du futur : énergies d'origine fossile toujours plus chères à cause de leur rareté croissante, énergies renouvelables toujours comparativement moins chères liées à leur caractère renouvelable et dans ce sens le recours à la biomasse, par le biais, par exemple de déchets de bois ou encore sous forme de pellets, mais aussi le recours toujours plus étendu à la cogénération nous semblent des pistes à suivre ;

- Relevons la place prise dans cette note de politique générale par deux initiatives des 2 groupes de la minorité au conseil provincial, à savoir, d'une part le Techni Truck, proposition du groupe cdH-CSP, et d'autre part les aires de parcage de co-voiturage, proposition du groupe Ecolo.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Cela dénote assurément, de la part de la majorité provinciale, une volonté de prise en compte des propositions de la minorité que nous espérons voir renouvelée lors de l'examen des nombreux amendements budgétaires déposés en séance. La visite du Techni Truck effectuée récemment lors de la journée du conseil provincial nous a laissé sur une impression quelque peu mitigée : une première partie remarquable pour ce qui concerne l'initiation aux métiers techniques, en l'occurrence dans ce cas-ci les métiers liés à l'électricité, mais une deuxième et une troisième partie qui nous semblaient nettement plus faibles. Pour la deuxième partie la projection proposée nous a semblé de qualité, mais l'endroit peu judicieux. N'était-il pas possible de prévoir ce type de projection dans un des locaux de l'école visitée et de libérer ainsi cette partie pour une introduction à un autre métier technique. Pour ce qui concerne la troisième partie - l'espace de rencontre - la réflexion est un peu la même que pour la deuxième. Quoi qu'il en soit, cette initiative est à amplifier mais mériterait certainement une réorientation.

Les aires de parcage de co-voiturages nous semblent maintenant sur la bonne voie et les réponses favorables de 26 communes sont encourageantes, mais ne faudrait-il pas envisager maintenant une ouverture à un plus large public du site Internet dédié au co-voiturage afin de permettre à cette initiative de prendre toute son ampleur.

Une relance auprès des Communes qui n'ont pas répondu à la sollicitation ou à celles qui y ont répondu par la négative serait également souhaitable.

Nous étions quelque peu déçus de la lenteur de la mise en œuvre de cette dernière proposition, mais à la découverte de ce qui est proposé aux Communes on pourrait presque dire « chi va piano va sano »

- On en arrive maintenant au BREL, les Relations extérieures de la Province de Liège pour constater, dans les priorités et dans le cadre des Chartes d'Amitié et de collaboration, l'organisation d'une mission exploratoire dans l'état mexicain du Nuevo afin de définir le contenu d'une éventuelle collaboration bilatérale.

Cette proposition nous laisse particulièrement perplexes car nous ne voyons vraiment pas quel est l'intérêt - pour la Province de Liège ou pour l'état du Nuevo - d'organiser des collaborations avec des régions aussi distantes, distances susceptibles de générer des coûts très importants pour des missions à y effectuer.

Rappelons-nous la mission en Amérique du Sud qui se révélait prometteuse au départ mais n'a finalement jamais abouti sur un projet concret. Il nous semble que, par ces temps difficiles,

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

il serait vraiment utile et responsable de se recentrer sur des partenariats intra européens, notamment avec des régions faisant partie des ex-pays de l'est et des pays baltes. Leur intégration très rapide dans l'Union Européenne ne se fait pas sans mal et des recherches de partenariats y trouveraient tout leur sens. Toujours dans le même sens que celui de nos interrogations mexicaines, nous relevons la participation à l'Exposition Universelle de Shanghai dont nous souhaiterions connaître le coût pour les finances provinciales.

- Pour clôturer cette revue de la note de politique générale de manière quelque peu humoristique nous nous en voudrions de passer sous silence ce que l'on pourrait qualifier de « grosse fatigue du Député Julien MESTREZ » qui clôt la première partie de ce rapport de la manière suivante : « économie » rien de neuf par rapport au budget 2009, maintien des actions menées lors de l'exercice précédent, « Eurégio - Interreg » reprend les deux mêmes phrases et « Agriculture » les différents éléments du budget rencontrent maintenant la nouvelle structure des Services agricoles et les moyens sont prévus pour conduire le laboratoire à l'accréditation en cours de l'exercice. On pourrait presque conclure par un « circulez, y a rien à voir ».

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc). - Vous verrez pourtant.

M. BECKERS (à la tribune). - L'annexe 2 au document budgétaire reprend une série de tableaux prévus au niveau de la circulaire reprenant les recommandations de la Région Wallonne. Nous y retrouvons notamment le tableau du personnel provincial mais ce tableau n'est pas assorti d'une note reprenant le plan d'embauche et de promotion de l'année budgétaire ce qui devrait permettre une gestion prévisionnelle affinée et une parfaite information des conseillers. On n'y retrouve pas non plus l'avis du receveur provincial.

Le tableau du personnel affecté aux secrétariats des membres du Collège Provincial et aux organismes extérieurs à la Province reprend les noms et grades des personnes mais pas les coûts de personnel qui y sont liés comme c'est par exemple le cas à la page 109 de cette annexe pour le personnel détaché dont le traitement est remboursé à la province.

La liste des propriétés provinciales avait provoqué mon étonnement en commission sur la présence dans cette liste de la Villa Martini dont nous savons tous qu'elle n'existe plus

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

puisqu'elle a été démolie à l'insu de notre plein gré et la réponse qui m'y fut donnée me laisse un peu sur ma faim. En effet, tout document lié à l'exercice budgétaire n'est-il pas sensé refléter au mieux une situation réelle et non un élément lié à une négociation dans le cadre d'un litige ?

Abordons maintenant, dans le cadre de cet exercice budgétaire, le chapitre de la bonne gouvernance avec quelques réflexions inspirées par la lecture du projet qui nous est soumis :

- Les dépenses du "service de la communication et du protocole" sont en augmentation de 19% par rapport au budget initial 2009, ce qui semble beaucoup pour une période dite difficile.

On pourrait peut-être prendre exemple à ce propos sur le journal interne de l'ULG qui après avoir été primé en Belgique vient d'être couronné meilleur journal interne européen, en soulignant le bel exemple "less is more": il s'agit d'un journal sobre noir et blanc avec parfois une petite note bordeaux mais pas de papier glacé et un contenu de qualité. Il nous semble au regard de cet exemple de "bonnes pratiques" qu'une communication peut être efficace tout en évitant de se voir taxer de "gaspilleuse" ou inutile" ;

- Les interventions à répétition de notre collègue Mélanie GOFFIN sur le centre de tennis provincial de Huy peuvent ressembler à de l'acharnement thérapeutique, et nous semblent parfois véhiculer des images dérangeantes par rapport au rôle que les pouvoirs publics sont amenés à jouer dans le domaine des politiques sportives, mais elles soulignent à juste titre la nécessité absolue de transparence dans les nominations ;

- L'évolution de la représentation dans les asbl agricoles nous semble tout sauf exemplaire en ce qui concerne l'expression diversifiée des opinions.

Et enfin le projet de budget lui-même. Que dire sinon que les grands équilibres y sont effectivement respectés puisqu'au service ordinaire, l'exercice propre est en léger déficit de 146.187 euros mais est assorti d'un excédent sur les exercices antérieurs de 605.758 euros et qu'après prélèvement en faveur de l'extraordinaire de 6.392.224 euros et prélèvement sur les fonds de réserve et sur les provisions pour un montant de 6.256.250 euros, dégageant ainsi un boni cumulé de 323.596 euros, ce qui, à première lecture, pourrait sembler un peu léger mais qui, lorsqu'on y ajoute les fonds de réserve et les provisions à leur valeur prévisionnelle au 31 décembre 2010 à savoir 32.663.907 euros se révèle nettement plus confortable. Sans négliger le fait que la clôture des comptes 2009, si elle est dans la lignée de celle des comptes 2008, pourrait encore accentuer cette vision des

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

choses.

Le service extraordinaire se clôture lui par un déficit à l'exercice propre de 6.797.616 euros et de 193.873 euros pour les exercices antérieurs, cela bien sûr avant prélèvement sur le service ordinaire pour se clôturer globalement sur un boni cumulé de 25.735 euros.

Visiblement la gestion technique des finances provinciales est en de bonnes mains et l'adage « gouverner c'est prévoir » semble bien d'application à la Province de Liège et devant un tableau aussi idyllique on pourrait presque se dire « mais alors, tout ne va donc pas si mal que ça dans notre province ».

Pour tempérer quelque peu cette vision des choses, nos remarques concernant ce budget vont porter à la fois sur le fond et sur la forme.

La forme, tout d'abord, pour dire que ce budget est manifestement construit pour donner une impression d'équilibre, nous l'avons déjà dit.

En réalité les réserves et provisions existantes, et celles-ci existent grâce à une gestion prudente, reconnaissons-le, permettent d'adopter à peu près n'importe quelle posture pour présenter ce budget. Souhaite-t-on passer pour un bon gestionnaire, on ira rechercher juste les sommes qu'il faut dans les fonds de réserve pour présenter les choses en équilibre comme c'est le cas pour l'exercice qui nous est proposé. Souhaiterait-on par contre apparaître comme étant en difficulté, il suffirait de prélever moins sur les réserves pour montrer une situation plus préoccupante avec, par exemple, un déficit plus prononcé à l'exercice propre. Ce n'est pas le cas dans ce projet, je m'empresse de le signaler, mais les possibilités existent, de même d'ailleurs que de se montrer en position en position plus florissante en rapatriant davantage de réserves.

Cependant, même si ce projet de budget est bien équilibré, la manière de la présenter, en insistant sur le déficit à l'exercice propre ou encore à celui bien plus important à l'exercice propre du service extraordinaire mais avant prélèvement sur le service ordinaire, cela va sans dire, m'incite à penser que cette construction est avant tout stratégique et que cette stratégie est essentiellement tournée vers le pouvoir de tutelle, à savoir la Région Wallonne, pouvoir de tutelle qui dans sa déclaration de politique régionale indique vouloir engager d'importantes réformes au niveau des provinces en leur proposant de se recentrer sur leur

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

métiers de base - à définir dans chacune d'entre elles - et en donnant déjà l'impression de vouloir serrer une première fois la vis en indexant négativement la dotation en provenance du fonds des provinces.

N'en déplaise donc à M. SOBRY, qui souhaitait me faire endosser le costume du capitaine Haddock, référence sympathique s'il en est, je maintiens donc ma vision sur la forme choisie pour la présentation du projet de budget provincial 2010.

Et puisque nous sommes dans les comparaisons liées aux images véhiculées par la bande dessinée, osons à son égard une comparaison du même ordre et concédons à l'honorable assemblée qu'il nous fait bien souvent penser, lors de ses interventions, au schtroumpf à lunettes cela étant dit en toute aimable collégialité.

« Travaillez, prenez de la peine, c'est le fond qui manque le moins » disait le laboureur à ses enfants dans la fable de Jean de la Fontaine. Oserais-je en dire autant quant au projet de budget que nous soumet le Député Christophe LACRIOX pour cet exercice 2010. Pas tout à fait, et à l'intérieur de ce grand équilibre global, certains équilibres internes me paraissent moins satisfaisants, en ce sens que j'y décèle un manque d'anticipation par rapport aux évolutions futures que l'institution provinciale va être amenée à devoir gérer et que l'on peut résumer en « améliorer ses points forts, ses métiers de base, tout en abandonnant progressivement les politiques qui pourraient être gérées avec plus de justesse à d'autres niveaux de pouvoirs, cette réflexion étant entamée au niveau de l'APW, mais ne trouvant pas encore suffisamment son champ d'application dans cette proposition budgétaire. En quelque sorte, je pense qu'une réorientation plus marquée en faveur de nos politiques identifiées comme prioritaires, dont notamment l'enseignement technique et professionnel provincial, eut été souhaitable, de même qu'un ajustement vers la base l'eût été pour les politiques moins liées aux besoins de base de la population et dans ce cas, je pointerai sans conteste la politique provinciale des grands événements.

Une proposition pour conclure : pourquoi ne pas mettre en place, au niveau de notre Conseil provincial, un groupe de réflexion sur la réorientation des politiques de notre province dans le cadre de la déclaration de politique régionale wallonne et communautaire et cela en parallèle avec les travaux de l'APW et pour mieux coller aux spécificités de notre province.

Je vous remercie pour votre écoute.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. le Chef de groupe. Nous allons maintenant entendre le Chef du groupe socialiste.

M. GEORGES, Chef de groupe (à la tribune). - Madame la Présidente, « Faire toujours mieux, quand on a de moins en moins. » tel pourrait être le titre de l'intervention que je vous présente jour à l'issue des travaux préparatoires au budget 2010 au nom du Groupe socialiste de notre Province.

Ne nous voilons pas la face et reconnaissons que le solde à l'exercice propre est déficitaire de - 146.187,42 € mais notre résultat global, en comptant les exercices antérieurs, est en boni de 323.596,58 €.

Quand on prend conscience du fait que le budget 2010, qui n'est pas virtuel M. BECKERS, arrive à plus de 384 Millions, on comprend les efforts qui doivent être soutenus pour chaque poste, tant pour nos recettes que pour nos dépenses.

Sans contexte, la crise économique et financière que nous subissons ne facilitent pas notre situation. Contrairement à ce que nous espérons avec l'Association des Provinces wallonnes, l'A.P.W., en ce qui concerne le fonds des Provinces, les recettes pour ce poste subissent une indexation négative, ce qui est une première historique.

De nouvelles et nombreuses missions sans compensations financières alourdissent aussi nos dépenses, je citerai les dépenses pour le culte orthodoxe, des communautés philosophiques non confessionnelles ou encore pour le culte islamique.

Le Plan Marshall continue à avoir également une incidence négative sur nos finances provinciales et depuis plusieurs années, nous maintenons la suppression de plus de 15 taxes en 10 ans et c'est très bien ainsi.

On perd des rentrées par-ci, on perd des rentrées par-là. Alors vous me direz, pour en sortir, il suffit de taxer à nouveau le citoyen pour retrouver l'équilibre d'antan. Et bien non ! Le citoyen n'est pas un citron que l'on presse jusqu'à la dernière goutte. Bien au contraire, la volonté de notre majorité PS-MR, malgré les difficultés du moment, est de ne pas pénaliser et le citoyen et son pouvoir d'achat.

Toute politique de rage taxatoire aboutira à augmenter les difficultés pour le citoyen de se nourrir par exemple, de se

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

loger, d'envoyer ses enfants à l'école, de se payer des loisirs raisonnables pour maintenir l'équilibre indispensable au sein de sa famille.

« Faire toujours mieux et quand on a de moins en moins », c'est valable pour les ménages, c'est aussi valable pour notre Province qui proclame haut et fort : « Pas d'impôt nouveau malgré des recettes en baisse. »

Notre Province et son Conseil provincial, plus que jamais, axent ses efforts sur l'amélioration de la qualité du service rendu à tous les citoyens de notre province.

En ce qui concerne le personnel provincial, nous souhaitons optimiser et simplifier les services par la mise en œuvre d'un nouveau cadre avec, à terme, la volonté d'économiser en dépensant mieux. Tous les membres du personnel provincial recevront une prime de fin d'année majorée afin de respecter un alignement sur le fédéral.

Quant aux frais de déplacement domicile - travail, ils seront remboursés à 100 %.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, ici également la Province agira, en 2010, en bon père de famille, en agissant sur la restructuration des services provinciaux, sur les acquisitions immobilières, telles que par exemple, le centre Opéra, le bâtiment de la Place Saint-Etienne et l'amélioration de l'immeuble Charlemagne.

Un calcul rapide nous fait comprendre que le déficit cumulé de toutes nos Provinces atteint à peine 0,5 % du déficit national. Un autre calcul rapide nous fait comprendre que, chaque citoyen de notre Province de Liège paie concrètement 137 €, par an, à la Province mais il reçoit, par an, de cette même Province, des services pour 273€, des services tel que : l'enseignement, les actions sociales et santé, les actions culturelles et les actions de loisirs.

Ces quelques chiffres et commentaires nous font comprendre que celles et ceux qui, aujourd'hui ou demain, veulent ou voudront tuer les Provinces, tuent et tueront en même temps un espace public où l'intérêt du citoyen a toujours été préservé.

Pour conclure sur ces considérations générales sur ce projet de budget 2010, je me permets de soumettre ce diction à votre réflexion : « Il est plus facile de ne croire en rien que

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

d'assumer ce à quoi l'on croit ».

Le groupe socialiste du Conseil provincial de Liège assume pleinement et croit à la défense du citoyen de sa Province et il agira pleinement en ce sens par le vote positif qu'il exprimera dès demain vendredi lors du vote du budget 2010.

Je ne voudrais pas quitter cette tribune sans avoir souhaité un excellent travail tout d'abord à mon ami et nouveau collègue Chef de Groupe MR, André DENIS.

La mission d'un Chef de Groupe, n'est pas toujours aisée, mon cher André, mais travailler dans la défense de beaux projets fait souvent oublier les embûches que l'on peut rencontrer même quand on est dans un groupe de majorité.

Quant à vous, Mme la Présidente, Mme Josette MICHAUX, Ma chère Josette, je tiens également, au nom du Groupe socialiste, à vous remercier pour l'excellent travail que vous avez réalisé tout au long des trois ans qui viennent de s'écouler. Un travail emprunt de rigueur et de pédagogie que vous maîtrisez parfaitement.

Ayant vécu il y a quelques années, et ce pendant plus de 9 ans, la mission de Présidence du Conseil, je ressens plus que quiconque le mélange de tristesse et de soulagement qui vous habite aujourd'hui et surtout demain.

Le rôle de Président est souvent un rôle d'équilibriste voire de funambule isolé au-dessus de toutes et de tous. L'avantage de la fin de cette aventure c'est que tu vas enfin te retrouver au sein de tes collègues du Groupe qui t'attendent déjà.

Quant à vous, Myriam ABAD-PERICK, Mme la future Présidente du Conseil, Ma chère Myriam, nous comprenons votre sentiment mélangé d'inquiétude et de curiosité qui vous anime aujourd'hui pour demain.

Retenez cependant que c'est notre Groupe et tout le Conseil qui seront, dès le mois de décembre, à vos côtés afin de vous donner dans une nouvelle mission particulièrement sollicitante beaucoup de courage... Mais retenons déjà que trois ans, cela passe très vite...

Comme le chantait notre poète Jacques BREL : « Je vous souhaite, à toutes les deux, des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques uns ».

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Je vous remercie Mme la Présidente, Mes chers Collègues, de votre bonne attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Chef de groupe pour cette bonne parole. Nous allons passer au troisième groupe. M. DRION, je vous donne directement la parole.

M. DRION, Chef de groupe (à la tribune). - Je vous remercie. Mme la Présidente, Mes chers Collègues. L'heure avance et je vous demande un peu de patience. Mon intervention s'articule autour de trois sujets : les Provinces demain, même si le Député - Président a répondu à une interpellation d'un de nos collègues. Un peu d'éthique et de gouvernance et beaucoup de budget.

Les Provinces demain. Suite à certaines interventions récurrentes qui tendent à diviser plutôt qu'à rassembler sur la question de l'avenir des Provinces, mon Groupe entend rappeler la position du CDH-CSP sur la question.

Les Provinces font partie de l'espace institutionnel wallon.

Par souci d'efficacité, il est urgent de procéder à un examen objectif des compétences qui doivent leur être maintenues et/ou dévolues.

Il faut permettre plus que jamais aux Provinces de jouer le rôle de partenaire de la Région et des Communes. Afin de réaffirmer sa valeur ajoutée, la Province doit jouer le rôle de fédérateur des initiatives supra-locales.

La Province doit avoir pour objectif essentiel d'être le partenaire de la Région et des Communes appartenant à la même zone.

Les initiatives récentes en matière de coordination des conférences des Bourgmestres de notre Province s'inscrivent d'ailleurs dans cet objectif.

Au même moment, certains réfléchissent à l'avenir du GRE ; il est impératif d'organiser des synergies entre les pouvoirs locaux, la Région et les Communautés en supprimant les doublons et en octroyant à chaque niveau de pouvoir les compétences qu'il exerce le mieux. Il convient, en outre, de renforcer nos outils de développement dont l'expertise est reconnue : citons, par exemple, ceux qui excellent dans les secteurs de l'énergie et des affaires économiques.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Les réflexions en cours doivent constamment s'inspirer de ces objectifs prérappelés.

Pour démontrer la pertinence des Provinces et leur plus-value dans des matières autres que l'énergie et le développement économique, des exemples existent :

- en matière de tourisme, la Province peut apporter son expertise à l'Observatoire du Tourisme wallon et faire entendre son point de vue ;
- dans le domaine de la culture, un cadastre des infrastructures existant dans la Province peut être réalisé en partenariat avec les Communes ;
- concernant la mobilité, des synergies doivent être envisagées entre Communes, Provinces et Régions pour concevoir des plans communaux de mobilité et des plans de déplacements scolaires.

Nous pourrions encore illustrer le propos en évoquant l'enseignement et la formation.

En Province de Liège, évoquer l'institutionnel, c'est également évoquer les spécificités germanophones. Tenant compte des souhaits de nos amis germanophones, notre Province ne doit-elle pas envisager, dans un souci de simplification et de rationalisation, de confier à la Communauté germanophone la prise en charge des compétences et des finances sur le territoire des 9 communes germanophones ? Certes, cette réforme ne nous appartient pas juridiquement et légalement.

Mais si la Communauté germanophone le demande, nous pourrions soutenir ce projet, voire l'accélérer.

Deuxième volet de mon intervention : éthique et gouvernance

L'une des principales leçons de la crise économique et financière, c'est la réelle nécessité de disposer d'institutions efficaces, capables d'imposer et de s'imposer à soi-même le respect de règles éthiques fondamentales.

Dans une société humaniste, l'intérêt général doit primer sur les intérêts particuliers ; les autorités publiques se doivent d'agir en toute impartialité, guidées par des règles strictes de bonne gestion.

Si plusieurs réformes ont été réalisées afin de renforcer et d'améliorer les règles de gouvernance, notamment au niveau local, il faut malheureusement constater qu'il ne se passe pas de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

semaines sans qu'un dirigeant ne démontre, par son comportement, que la gouvernance pourrait être un concept creux.

Au registre des réformes décidées ou mises en place par la Région wallonne, rappelons, par exemple :

- la réduction du nombre d'intercommunales accompagnée d'une réduction du nombre de membres des organes de gestion ; cette réforme oblige les administrateurs à suivre une formation, à mettre en place des comités de rémunération ;
- d'autre part, autre exemple, l'interdiction d'exercer un mandat public par le biais d'une personne morale ;
- ou encore, la réforme structurelle du secteur du logement par une modification de la composition des Conseils d'Administration et des procédures d'attribution des logements sociaux ;
- encore, la modification des règles d'incompatibilité de mandats et la mise en place d'une cellule de contrôle des mandataires ;
- et enfin, la plus grande transparence en matière d'octroi de marchés publics par la publication, en annexe aux comptes de la Commune ou de la Province, de la liste des adjudicataires des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services. Bonne pratique exercée en notre Province, ce document nous ayant été transmis.

Lentement, mais espérons sûrement, ces réformes se mettent en place.

Malheureusement, et comme je l'indiquais il y a un instant, des contre exemples apparaissent.

Pour ce qui concerne notre institution, citons deux exemples : la voiture de la première vice-présidente et le tennis de Huy et le stupide dérapage à l'occasion d'une interpellation. Ce jour-là M. LACROIX ne portait peut-être pas le ruban blanc.

« Parole d'Expert » publié ce 21 novembre 2009 dans un grand quotidien nous interpelle. Son auteur, Monsieur Georges Wanet, s'interroge sur « la gouvernance qui est aujourd'hui un mot très à la mode ».

Pour cet auteur : aorçs nous avoir rappeler l'étymologie du terme. La gouvernance, dit-il, doit s'apprécier selon des critères tels que la transparence, la participation et le partage des responsabilités. Malheureusement, poursuit-il, dans la société hyper-médiatisée dans laquelle nous nous trouvons, il ne se passe

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

pas de semaine sans qu'un dirigeant ne démontre, par son comportement, que la gouvernance est un concept creux. Exceptionnellement, conclut-il, un revirement se manifeste parce que la médiatisation à outrance des évènements dénoncés produit ses effets. Fin de citation.

Face à des situations de mal-gouvernance, quelle est la meilleure attitude ? Faut-il une médiatisation pour rétablir la bonne gouvernance ?

Au-delà des personnes visées, ce sont nos institutions publiques et la classe politique qui en font les frais. Ce sont vos actes qui portent atteinte à la crédibilité des institutions et de ses mandataires et non le fait de les relever et de les dénoncer.

Nous devons dès lors aller plus loin et au sein de notre institution, n'hésitons pas à mettre en place un réel code de déontologie ou de bonnes pratiques comme avec d'autres dans cette assemblée nous l'avons déjà fait dans certaines sociétés.

Notre groupe propose que le Bureau de notre Conseil, en collaboration avec l'Association des Provinces wallonnes, se mettent au travail afin d'élaborer ce code qui pourra viser, parmi de nombreux autres sujets :

- Un. La mise en place de mécanisme de contrôles externes afin d'assurer l'efficacité et l'efficience des activités. La fiabilité des informations produites et le respect de la réglementation applicable.
- Deux. Les règles fixant le cadre des missions à l'étranger de délégations provinciales ;
- Trois. le système de sanctions à l'encontre d'élus locaux qui se comportent de manière indigne et qui portent atteinte à l'image de leur fonction ;
- Quatre. Les règles applicables aux communications du Collège provincial en imposant la dépersonnalisation et la neutralisation de ces communications. Les travaux préparatoires existent : nous vous renvoyons à la proposition de décret déposée par Ch. Defraigne ou à la proposition de loi déposée par O. Hamal sur la question ;
- Cinq. Les dispositions permettant d'éviter ou de gérer les conflits d'intérêts ;
- Encore. La mise en place d'un système de contrôle du recrutement des fonctionnaires
- Et enfin l'élaboration de règles d'amélioration de l'évaluation et du contrôle des politiques mises en œuvre et

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

des services fournis par l'administration dans la lignée des décisions prises par notre assemblée.

A ce stade permettez-moi de souligner au nom de mon Groupe, le travail réalisé par tous nos agents provinciaux que nous souhaitons à l'occasion de cette intervention remercier.

Pour en revenir à la bonne gouvernance. Au-delà d'une mode passagère, au-delà d'un « concept creux », la Province de Liège doit forcer l'avenir sur ce sujet en élaborant une réelle charte du mandataire public et de l'institution provinciale, charte à laquelle chaque élu de cette assemblée sera obligé de souscrire lors de sa prestation de serment.

Au nom de mon groupe dès lors, j'invite la Présidente à inscrire à l'ordre du jour du plus prochain Bureau ce point ainsi qu'un point relatif à l'évaluation de notre réglementation en matière d'indemnités des membres du Bureau de notre Conseil.

Troisième chapitre de mon intervention, l'analyse du budget.

Autorisez-moi pour commencer ce chapitre de remercier notre collègue, M. Brabant pour la qualité de son rapport des réunions de notre 7^{ème} Commission.

Lors de la première réunion de cette Commission, le Député provincial rapporteur nous a rappelé le contexte budgétaire et les grands axes du budget qui nous est proposé.

Notre analyse du budget suivra dès lors le même schéma que cet exposé en y intégrant certaines références au rapport de la Cour des Comptes et à la circulaire budgétaire.

Si les groupes de la majorité soutiennent sans nuance le projet de budget, je ne leur en veux évidemment pas. Permettez à un groupe de la minorité d'exprimer une autre voix. Le consensus mou n'apporte rien !

Notre Collège provincial nous a habitués à mieux dans la présentation du contexte budgétaire.

Limiter ce contexte à la recherche de responsabilités d'autres niveaux de pouvoir est très réducteur ; vous n'acceptez pas de reconnaître votre part de responsabilités dans la situation actuelle même si cette situation paraît meilleure que ce que nous annonçaient l'Université de Liège et le CIRIEC.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Notre Province est bilingue et membre de l'Euregio Meuse-Rhin depuis tellement longtemps que ces deux spécificités sont inévitablement intégrées dans votre réflexion et la construction du budget provincial ; il ne s'agit, à notre sens, pas d'éléments nouveaux.

À propos de l'Euregio, tous les moyens à dégager de cette solidarité régionale sont-ils vraiment recherchés ?

Si la Province de Liège apporte son soutien à la Région et à la Communauté, ne convient-il pas également de souligner les soutiens apportés à la Province par la Région et la Communauté ?

Il y a de réels transferts de la Région et de la Communauté française en faveur des Provinces et de notre Province en particulier.

Pour poursuivre votre présentation du contexte, si nous devons nous réjouir du statut de second employeur en Province de Liège et du fait que 70 % de notre personnel est nommé à titre définitif, il y va là de choix posés ; ces choix relèvent de la gestion et leurs effets sont évidemment connus depuis de nombreuses années.

Nous ne pouvons donc pas accepter la formule selon laquelle le contexte est très défavorable : soit vous avez créé ce contexte, soit votre remise en question est largement insuffisante et/ou trop lente.

Pour le groupe CDH-CSP, le contexte budgétaire, que vous nous présentez, est très largement le contexte que vous avez soit créé, soit amplifié ou que vous subissez.

Entrant dans l'examen du budget qui est présenté et comme nous le relevons depuis plusieurs années avec la Cour des Comptes, un certain nombre d'annexes au budget ne sont toujours pas présentées et communiquées ; il en va ainsi notamment ainsi de :

- une annexe reprenant tous les transferts inscrits en regard des fonctions 7 et 8, les subventions de la Communauté française) ;
- le tableau ventilant l'ensemble des subsides inférieurs à 1.239,47 € par bénéficiaire, destination, montant et article budgétaire ;
- un récapitulatif du contentieux en cours ainsi qu'un descriptif de son état d'avancement afin de donner une information correcte au Conseil.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

En y ajoutant le constat Ecolo, nous avons à peu près la liste complète de tous les documents manquants.

Pourquoi refusez-vous systématiquement de communiquer ces documents ?

Votre présentation des recettes

Après avoir rappelé la définition des recettes de prestations, vous vous arrêtez à un seul constat : lesdites recettes s'élèvent à environ 41.600.000 € soit 15,68 % des recettes ; vous semblez encore vous satisfaire d'initiatives strictement internes à la Province.

Vous ne nous présentez pas de plan d'actions permettant de développer et d'amplifier les services rendus par la Province ou d'augmenter le nombre de fournitures de biens soit aux entreprises et aux ménages, soit aux autres pouvoirs publics.

L'heure n'est-elle pas d'amplifier les recettes de prestations ?

L'heure n'est-elle donc pas venue de réfléchir à l'organisation de partenariats publics / privés dont, certes, le premier objectif aujourd'hui est d'améliorer le coût d'infrastructures mais ces partenariats ont toujours apporté une plus-value aux initiatives. J'y reviendrai dans le cadre de l'analyse de vos dépenses.

Vous vous étendez beaucoup plus longuement sur les recettes de transfert et plus particulièrement sur la fiscalité provinciale.

A cet égard, vous ne nous empêcherez pas de continuer à dénoncer l'évolution de votre fiscalité qui, d'année en année, se recentre toujours plus sur les centimes additionnels au précompte immobilier. Sur la question, vous connaissez notre position, je n'y reviens pas.

Par rapport aux droits constatés de 2008, le budget 2009 annonce près de 3.300.000 € de plus ; par rapport au budget 2009, c'est une augmentation de l'ordre de 2.600.000 € annoncée pour 2010, soit sur ce seul poste des additionnels immobiliers, une augmentation de recettes de près de 6.000.000 € en deux ans.

Si vous pouvez exploiter la formule « pas d'impôts nouveaux malgré des recettes en baisse », l'objectivité est évidemment de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

parler de recettes fiscales lesquelles progressent de près de 2 % entre le budget 2009 et le budget 2010.

Vous persistez dans votre choix fiscal ; nous ne le partageons pas.

Pour ce qui concerne les recettes de dettes, vous vous fondez sur l'avant-projet de circulaire budgétaire de la Région wallonne ; avant-projet qui sera tout simplement confirmé.

L'évolution des participations de notre Province dans diverses sociétés devrait sans doute faire l'objet d'un débat plus approfondi notamment en 7^{ème} Commission de notre Conseil.

Permettez-moi un exemple, nous sommes actionnaires majoritaires de TECTEO ; quelle attitude individuelle adoptons-nous face aux offres de TECTEO/VOO ? N'y a-t-il pas une démarche à entreprendre pour permettre d'améliorer les résultats de TECTEO et donc les dividendes provinciaux ? Au moment où je vous parle, ce questionnement ne s'adresse évidemment aujourd'hui qu'à celles et à ceux qui ont actuellement la possibilité de raccordement au réseau VOO.

Pour en terminer avec l'examen des recettes, il serait utile que notre Collège provincial nous présente de manière très concrète l'effet des mesures structurelles et/ou conjoncturelles sur les recettes provinciales du plan stratégique de gouvernance budgétaire et financière.

Venons-en aux dépenses

Les dépenses de personnel apparaissent maîtrisées et le plan de gouvernance budgétaire respecté.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation et vous reconnaissez que la balise fixée dans le cadre du plan de gouvernance budgétaire et financière n'est pas respecté. Il convient en outre de constater, avec la Cour des Comptes, que l'objectif préconisé par la circulaire ministérielle n'est pas respecté alors qu'il l'avait été aux budgets initiaux 2008 et 2009.

Avec la Cour, il convient de conclure que votre projet de budget 2010 n'est pas conforme aux recommandations du Ministre de tutelle et à votre propre plan stratégique.

C'est plus spécifiquement à cet égard que nous considérons

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

que des partenariats publics/privés doivent rapidement être étudiés et mis en place.

Ce mécanisme, associant les autorités publiques et le monde de l'entreprise et qui vise à assurer le financement, la construction, la rénovation, la gestion ou l'entretien d'une infrastructure ou la fourniture d'un service, peut intéresser des projets très divers : infrastructures hospitalières, sportives ou administratives, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments pour ne citer que quelques exemples,...

Vous nous précisez que, je vous cite « en 2010, on veut frapper un gros coup dans la rationalisation du patrimoine immobilier provincial ».

Je vous réponds : pourquoi avoir attendu 2010 ?

Au cours de la dernière décennie, nous vous avons interrogé à diverses reprises sur cette question ; la dispersion des services ne vous interpellait pas ; l'affectation rationnelle de bâtiments ne vous interpellait pas ; il n'est sans doute jamais trop tard pour bien faire mais vous réagissez à un moment où les coûts immobiliers ont très sensiblement augmenté.

Au niveau des dépenses de transfert, la balise du plan stratégique est dépassée ; sur ce point, vous partagez donc l'avis de la Cour des Comptes.

Vous vous plaignez des charges que d'autres vous imposent ; ne faut-il pas saluer des compétences qui sont confiées par d'autres niveaux de pouvoir aux Provinces, ce qui constitue un signal non négligeable de reconnaissance de l'institution provinciale et de sa compétence dans une série de secteurs de notre vie sociale et associative.

Avec tout transfert de compétences, il faut exiger le transfert des moyens, sur cette question, nos vues sont concordantes.

Mais au-delà de compétences, de chiffres ou de pourcentages, nous ne pouvons rester indifférents à l'affectation d'un certain nombre de dépenses de transfert.

Permettez-moi d'illustrer mon propos dans le cadre de vos politiques de santé et d'affaires sociales.

Pour faire bref, il ne se passe pas une semaine sans que nous

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

ne soyions informés de l'organisation d'un colloque, d'un forum, d'une conférence touchant des problématiques qui peuvent évidemment toujours être raccrochées à une question de santé ou d'affaires sociales mais dont certaines relèvent manifestement plus de la promotion commerciale et de la propagande électorale.

La dernière en date touche les huiles essentielles.

A vous entendre, vos moyens sont limités et doivent être utilisés à bon escient.

Quelles sont les attentes des citoyens dans des matières aussi personnelles que les affaires sociales et la santé ?

À l'image d'un économiste écossais, nous devons éviter que la démarche de santé publique ne sombre, et je cite, dans « la ritualisation politico-médiatique » au lieu de chercher sérieusement à maximiser la prévention de la santé et le véritable soutien aux problèmes notamment d'assuétudes.

Relativement aux dépenses de transfert, afin d'élaborer et de présenter un budget de la manière la plus sincère possible, le Ministre de tutelle a souhaité que les crédits de ce type de dépenses soient rediscutés chaque année et qu'il ne soit pas effectué une reconduction automatique des montants alloués au cours de l'année précédente.

Je remercie dès lors notre Député rapporteur de bien vouloir nous faire part de sa démarche quant à ce puisque l'examen des budgets successifs laisse apparaître des reconductions automatiques.

Pour en terminer avec la problématique des dépenses, permettez-moi quelques réflexions sur les propositions présentées par mon groupe ces dernières heures.

Tout amendement budgétaire de la minorité mérite examen sur le fond sans à-priori quant à sa valorisation budgétaire ; un projet à un euro provisionnel peut avoir autant de pertinence qu'un amendement justifiant d'emblée un investissement important ; à titre d'exemple, le projet Techni Truck avait été présenté avec une inscription budgétaire d'un euro provisionnel.

Présenter des projets de fond, c'est manifester sa volonté de mener d'autres politiques et/ou de faire autrement de la politique.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Toute proposition mérite d'être analysée et notre méthode d'examen en commission des propositions déposées ne peut qu'être confirmée.

Notre démarche 2010 s'inscrit dans le respect du budget que vous nous présentez mais que nous ne pouvons pas partager ; nos propositions s'inscrivent en parfaite harmonie avec l'attente des Liégeoises et des Liégeois ; l'actualité de ces derniers mois, la presse de ces derniers jours, le confirme à suffisance.

Jeunesse et formation, jeunesse et sécurité, agriculture, environnement et qualité de vie, image et reconnaissance de notre Province, autant de thèmes à amplifier dans le projet politique provincial sans nécessairement devoir rechercher des moyens complémentaires pour les réaliser tous.

Pour en terminer avec l'analyse du budget, nous constatons que vous nous présentez un budget ordinaire qui dégage un résultat global positif de 324.000 € pour autant que le boni au 1^{er} janvier 2010 s'élève à environ 1.700.000 €.

La Cour des Comptes épingle à deux reprises ce dernier montant qui devrait, à notre sens, être explicité afin d'en démontrer la pertinence, et, dès lors, de confirmer la fiabilité du budget proposé.

A propos du budget extraordinaire, la Cour des Comptes rappelle à nouveau que le procédé utilisé en inscrivant un article de dépenses au budget des exercices antérieurs, n'est pas formellement conforme au principe budgétaire et aux règles prescrites par la législation.

Comptez-vous, Monsieur le Député, vous adapter aux recommandations de la Cour ?

En conclusion.

Un. Nos Provinces, et la Province de Liège en particulier, ont un avenir devant elles mais elles doivent constamment réaffirmer leur valeur ajoutée. Dans la réforme qui s'annonce, soyons proactifs et auteurs de propositions concrètes ; n'attendons pas que d'autres décident pour nous.

Deux. Un code d'éthique ou une charte de gouvernance en Province de LIEGE est à écrire à l'initiative du Bureau de notre Conseil en collaboration avec l'APW.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Une incise avant la vraie conclusion. Au nom de mon groupe, je souhaite exprimer à notre Présidente, Madame Josette MICHAUX, nos très vifs remerciements et toute notre reconnaissance pour l'engagement et l'investissement qui a été le sien dans la fonction de Présidente de notre assemblée.

En termes de démocratie, elle a montré la ligne en permettant l'expression de chacun dans sa différence démocratique ; elle a initié des réunions de réflexion avec des Chefs de groupe pour toujours améliorer nos travaux.

En termes de gouvernance et d'éthique, elle a assumé de manière permanente sa fonction ; elle a donné de notre Province une image de présence et d'attention à de très nombreux projets ou initiatives.

Plus sympathiquement, notre présidente fut sans doute à la base d'un des plus grands fous-rires au sein de notre assemblée et ce à l'occasion de mes trente ans de mandat. Merci Mme la Présidente, Chère Josette, et reçois ici l'expression de notre reconnaissance et de notre amitié.

Et à l'image de notre présidente, très simplement, réfléchissons chacune et chacun à l'importance du mandat que les citoyens nous ont donné ; quelles que soient nos charges et nos obligations, la présence est le premier devoir du mandataire ; et ensemble, montrons qu'en Province de Liège, le mandant est une chose essentielle, une obligation de chaque jour et un devoir de chaque instant.

J'en termine. Demain il nous sera demandé d'exprimer notre vote sur le budget qui nous est présenté.

Comme chaque année, je rappelle que le vote du budget est un acte politique.

La fiscalité dans laquelle vous persistez, la manière dont certaines politiques sont menées, l'insuffisance de prise en considération de nouvelles attentes citoyennes, autant de motifs pour ne pas approuver le budget que vous nous présentez.

J'aurais encore pu m'étendre sur votre politique des effets d'annonce ; une mise en parallèle de votre budget 2008 et de ses annonces et de votre compte 2008 suffit à elle seule pour observer qu'entre les annonces et la réalité, il y a malheureusement une marge ; la lecture de votre note de politique générale - budget 2010 le confirme puisque nous y retrouvons, comme initiative

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

qualifiée de nouvelle, des initiatives reprises dans cette même note - budget 2009.

Réitérant à notre Présidente tous nos remerciements, espérant une prise en considération de nos propositions raisonnables concrètes, et attendues, vive notre Province !

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. DRION. Merci pour ces gentilles paroles et j'espère que nous aurons encore l'occasion d'avoir de grands fou-rires. C'est bon pour la santé, parait-il. Alors nous en arrivons maintenant au quatrième groupe. M. DENIS vous pouvez venir à la tribune. Vous avez la parole M. DENIS.

M. DENIS, Chef de groupe (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, Mme la Greffière, M. le Gouverneur, chers Collègues. C'est pour moi un exercice nouveau que de m'adresser à vous comme Chef de groupe à l'occasion de notre session budgétaire. Je remercie mon collègue, Gérard GEORGES, pour ses encouragements.

Je dois bien avouer que lorsque j'ai accepté cette responsabilité, j'étais loin d'imaginer l'intensité du travail qui y est lié. Le nombre de réunions de Bureau, de Commissions et autres me confirme dans l'idée que notre institution reste très active, qu'elle continue à rendre de nombreux services et, n'en déplaise à certains, qu'elle garde toute sa place dans le paysage institutionnel belge.

Ceux qui essayent de mettre en cause notre légitimité ou de salir des membres de notre assemblée, que ce soit par de voie de presse interposée ou par la rumeur et la calomnie, en tirant tous azimuts, en citant des chiffres sortis de leur contexte, ou en évoquant des statistiques tout en prenant bien soin de passer sous silence les actions et les résultats, sont nuisibles.

Ils se nuisent à eux-mêmes, ils nuisent à l'institution provinciale et ils nuisent à l'ensemble du monde politique.

L'image de la politique n'est-elle pas suffisamment détériorée ? La presse n'est elle pas suffisamment caustique et parfois même injuste envers le politique pour qu'il faille encore aggraver la situation en évoquant dans la presse des éléments internes à notre fonctionnement et totalement anodins si on les compare à l'intense travail fourni par notre présidente, nos Vice-Présidents, notre Bureau, notre exécutif et notre conseil ?

S'il devait y avoir dans le groupe MR, ce qui ne risque

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

heureusement pas d'arriver, un Conseiller qui se permettrait une telle démarche de dénigrement de notre institution et de ses membres, je ne manquerais de faire savoir au Conseil provincial qu'il n'a exprimé que des idées personnelles.

M. CULOT l'a souligné. Le groupe MR est toujours prêt, et vous le savez, à une discussion sur toutes choses, mais avant d'envisager une éventuelle modification de notre règlement interne, nous nous tenons solidairement aux règles établies et à ce qui a été décidé.

Il faut avoir le courage de ses décisions et, une fois qu'elles sont prises, il faut les assumer. Ceux qui procèdent différemment ne sont pas dignes de confiance. On ne peut pas être à la fois pour ou contre quelque chose en fonction de la situation ou de pressions externes, fussent-elle médiatiques. Tout comme on ne peut tout à la fois accepter de bénéficier de rémunérations et les critiquer. Non M. DRION, vous n'avez pas le monopole de l'éthique. Non M. DRION, vous n'avez pas le monopole de la gouvernance. Nous n'avons pas de leçons à recevoir du CDH.

Madame la Présidente, après ce petit interlude, j'en viens à notre ordre du jour. Le budget. Le budget 2010 est rigoureux !

Malgré une diminution des recettes de quasi 2 millions d'€ suite à l'impact de différentes réformes, notamment le plan Marshall, suite à la libéralisation des secteurs énergétiques ou encore le manque d'aides compensatoires malgré de nouvelles missions dédiées à notre province, suite à la diminution du fond des provinces ou encore la chute des dividendes de DEXIA, le député rapporteur au budget et son équipe nous présentent un budget 2010 quasiment à l'équilibre. On doit l'en féliciter.

L'équilibre est maintenu sans pour autant qu'il ait fallu puiser dans le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Depuis de nombreuses années, la volonté de la majorité a été d'aller dans le sens d'une diminution de la pression fiscale par une suppression de plus de 15 taxes pour un impact budgétaire total annuel estimé à près de 7 millions d'€ !

En terme de centimes additionnels, nous sommes, avec 1500, en dessous de la moyenne des provinces wallonne.

Nous ne souhaitons pas d'augmentation de la charge fiscale qui pèse sur le citoyen, car nous considérons que le poids de la crise est déjà suffisant pour eux. Messieurs DEMOLIN, SOBRY et

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

GEORGES, n'ont d'ailleurs pas manqués d'exprimer cette même volonté.

Malgré la mauvaise conjoncture, la province de Liège assume ses responsabilités de pouvoir public : notamment par la prise de participation au capital du HOLDING COMMUNAL.

Le potentiel d'action de ce dernier, et à travers lui de DEXIA, se voit renforcé. Au moment où Les banques privées, bien qu'elles aient été largement épaulées par nos institutions, M. BECKERS l'a souligné tout à l'heure également, ne remplissent plus leur rôle de soutien aux ménages et aux investisseurs, il est essentiel pour les acteurs publics de pouvoir compter sur un partenaire financier solide.

C'est maintenant, en période de récession, que les organismes publics comme le nôtre doivent soutenir l'économie à travers l'investissement.

Notre province, avec près de 23 M d'investissement, prévus en 2010 assure pleinement sa part de responsabilité dans ce soutien. La rigueur et la prudence budgétaire antérieures nous permettent aujourd'hui de continuer à développer de grands projets dans différents domaines.

La rationalisation du patrimoine provincial dégagera demain encore des moyens supplémentaires pour répondre aux attentes de nos concitoyens et de nos communes.

L'installation de nouveaux bureaux au Centre Opéra permettra une optimisation des services et donnera à travers un nouveau centre d'accueil au public, une image de proximité encore renforcée. Les immeubles Charlemagne et l'immeuble acquis place St Etienne seront aménagés dans un souci d'économie d'échelle et de rationalisation des coûts de fonctionnement.

Le patrimoine immobilier n'est pas forcément un fardeau immuable, la gestion de ce patrimoine est le devoir d'une saine politique du long terme, voilà ce que démontrent les projets de réorganisation. Centraliser, là où c'est nécessaire, déployer là où l'attente d'une présence provinciale est manifeste, acquérir, restaurer et rénover, renoncer aux locations coûteuses et abandonner progressivement les bâtiments devenus inadéquats : toutes ces décisions s'inscrivent aussi dans cette volonté d'optimiser l'organisation du service au citoyen de manière durable.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

En termes d'économies d'énergie et de rationalisation, nous montrons l'exemple, cela vaut mieux que de beaux discours.

Notre province ne manque pas d'ambition, les projets sont nombreux. Notre légitimité est souvent remise en doute par certains mandataires qui feraient mieux de balayer devant leur porte.

Le gouvernement fédéral se perd dans un labyrinthe communautaire, il abandonne des projets faute de budget. Je pense notamment à la mise en place des zones de secours annoncées hier à grand fracas et aujourd'hui mises au placard.

Et le gouvernement régional cherche ses marques et ses marges budgétaires sans grand succès. Les réformes annoncées en campagne électorale sont nettement revues à la baisse.

Dans ces conditions, la Province a un rôle essentiel à jouer en soutenant nos communes dans leurs projets. Chaque citoyen liégeois contribue pour 137 € en moyenne au budget provincial, tandis que dans le même temps, ce même citoyen reçoit des prestations pour une valeur de 273 €.

La remise en cause de notre institution aurait donc comme résultat que cette différence serait mutualisée sur la région wallonne, privant nos concitoyens des efforts et de la rigueur développée pendant de nombreuses années.

Plus que jamais nos communes peuvent se reposer sur la Province pour soutenir leurs projets, pour leur fournir un soutien logistique. Plus que jamais la Province trouve sa place dans le paysage institutionnel.

Le budget 2010 est rigoureux, le budget 2010 est ambitieux !

L'enseignement est une priorité, André Gilles et les différentes directions de l'enseignement le gèrent parfaitement. Les moyens importants mis à leur disposition, sont le signe d'une volonté de promouvoir un enseignement de qualité. Il est essentiel que nos jeunes puissent apprendre, se former pour relever les contraintes d'un monde du travail toujours plus exigeant.

L'enseignement se modernise, il est la vitrine de notre ambition de voir demain une Province capable de relever de nouveaux défis.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

L'année 2010 nous permettra à nouveau d'accueillir le Tour de France, dont le coût nous est reproché par M. BECKERS. Le sport-spectacle n'améliore pas la condition physique du spectateur, on le sait.

Mais on sait aussi que l'identification des jeunes aux élites du sport de compétition est une puissante motivation.

On sait aussi que la venue de ces grands événements sportifs est une vitrine pour notre province et une opportunité à saisir pour notre économie.

Il serait sans doute mal venu de ne promouvoir que cet aspect du sport, mais on en est loin.

En effet, la province continue de soutenir et d'alimenter les clubs sportifs avec de jeunes espoirs, issus des sections « sport-études » développée dans 5 de ses établissements secondaires.

Les jeunes sont au cœur de notre projet, et leur santé l'est aussi. La santé au sens large, définie par l'OMS comme un état de bien être physique, mental et social.

Cette nouvelle approche du concept de santé, davantage lié à la notion d'hygiène de vie qu'à celle de maladie, se reflète particulièrement bien dans les projets menés entre les deux départements de la santé et des affaires sociales.

J'évoque ici le programme « Liège province festive », campagne de prévention primaire qui a pour but d'informer, de sensibiliser et de prévenir les jeunes de 12 à 25 ans sur les comportements à risque qu'ils sont susceptibles d'adopter lors de leur sorties.

Intelligemment connectée à la notion de plaisir et de fête, la campagne interpelle les jeunes de manière amicale et ludique, sur les lieux mêmes de rassemblements, pour leur rappeler que plaisir et gestion des risques ne sont pas antinomiques, et que l'on peut s'amuser sans détruire sa santé.

Vous le voyez, les actions sont multiples et innovantes.

Je pense encore à la biennale du design ou encore à l'opération « Passage », 2 initiatives du département de la culture. Je ne peux toutes les énumérer tellement elles sont nombreuses.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Avant de conclure, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, je ne peux ne pas aborder le thème de l'agriculture qui a animé nos débats ces derniers mois. Bien que de compétence européenne, la province dans cette matière a pris ses responsabilités en apportant à nos agriculteurs des aides logistiques, techniques et un soutien moral dans les moments difficiles qu'ils ont traversés et qu'ils traversent encore. Là aussi, M. BECKERS semble l'avoir oublié.

L'Europe n'a malheureusement pas trouvé le modèle agricole qui convient à notre région et les dégâts sont importants. En ce domaine nous ne pouvons tout faire, mais ce que nous faisons est bien fait. La revue de presse déposée sur vos bancs en début de séance en est un nouvel exemple.

Toutes les composantes de notre assemblée sont unanimes de ce point de vue.

Avant de conclure, au nom du groupe MR, je remercie notre Présidente, Josette MICHAUX. Vous avez su mener nos débats de manière efficace et conviviale. Merci Présidente pour le travail aussi bien accompli.

Au printemps 2008, la Province présentait sa nouvelle image. Mais ce n'était pas seulement un logo.

J'ai aujourd'hui le plaisir de constater que, malgré ce que disent certains esprits chagrins, cette image n'est pas seulement une couche de fond de teint, c'est le reflet d'une politique cohérente et globale, menée par un pouvoir intermédiaire qui intègre les différents niveaux d'action qui sont de sa compétence, pour être à la fois au service des citoyens et des communes, tout en étant ouvert sur l'extérieur.

La majorité travaille en confiance. Et la confiance c'est la force. La force des convictions qui se traduisent dans l'action plutôt que dans les mots et la recherche de reconnaissance médiatique.

N'en déplaise aux septiques, le budget 2010 de la Province de Liège est finalisé, et il fait preuve de rigueur et d'ambition.

A ceux qui la critiquent, notre institution réaffirme ainsi de belle manière la place qu'elle occupe sur l'échiquier institutionnel belge.

Si la Province n'existait pas, ce serait sans doute plus que jamais le moment de l'inventer. Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. DENIS. Merci aussi pour vos gentilles paroles. Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. Nous avons été très attentifs à toutes les interventions. Donc, demain, nous allons entendre M. LACROIX pour les réponses sur la problématique budgétaire et puis nous passerons au note du budget et ensuite bien sûr nous passerons à la passation de pouvoir au niveau de la Présidence.

VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2009, je le déclare approuvé.

VIII- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare close la réunion de ce jour et je vous donne rendez-vous demain pour notre prochaine séance.

La réunion est levée à 18 h 25.